

4^e procès-verbal du Conseil de ville / 4. Stadtratsprotokoll

Séance du jeudi 19 mars 2026 à 18h00

Sitzung vom Donnerstag, 19. März 2026, 18.00 Uhr

Lieu: salle du Conseil de ville au Bourg

Ort: Stadtratssaal in der Burg

Présents / Anwesend:

Achermann Brice, Augsburgers Dana, Benz Raphael, Berclaz Cappelletti Pascale, Boly Kady, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Burri Rahel, Cacciabue Anna, Clauss Susanne, Comment Rachel, Corbaz Catherine, Demierre Patrick, Egli Roland, Fritschi Lorenz, Gerber Andreas, Gloor Yannick, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leonarz Matilda, Magnin Nadia, Manzoni Bryan, Maurer Stefan, Michel Tamara, Moeschler Marie, Molina Franziska, Müller Bernhard, Müller Lukas, Paronitti Maurice, Rodriguez Ugolini Julian, Roquet Hervé, Rüber Stefan, Rüfenacht Michaël, Ryser Siri, Schiess Christophe, Schlup Katharina, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schultz Moema, Sprenger Titus, Stöcker Manuel, Stolz Joseline, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tonon Ariane, Urweider Vera, Varrin Océane, Wassmann Leona, Weber Philippe

Absence(s) excusée(s) / Entschuldigt:

Brault Julien, De Lorenzo Bryan, Hamdaoui Mohamed, Leuenberger Bernhard, Lindegger Reto, Meier Julian, Schüpbach Manuel

Représentation du Conseil municipal / Vertretung des Gemeinderates

Gonzalez Bassi Glenda, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Pittet Natasha, Tanner Anna

Absence(s) excusée(s) du Conseil municipal / Entschuldigt Gemeinderat:

-

Présidence / Vorsitz:

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville

Secrétariat / Sekretariat:

El Mohib Omar, secrétaire général du secrétariat parlementaire

Mot de bienvenu	3
1. Communications du Bureau du Conseil de ville	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Communications de la Commission de surveillance	3
4. Approbation des procès-verbaux / (22.01.2026 / No 1)	3
5. Election de remplacement d'un membre de la Commission de surveillance	4
6. 20260034 Modification de l'article 27 du règlement du personnel au 01.04. 2026 (motion 20230185)	4
7. 20260068 Octroi d'un prêt de 3 millions de francs à la Fondation de logements pour personnes âgées pour rénover ses immeubles	11
8. 20260025 Bâtiment scolaire «Freco», rue Bubenbergr 15 / Crédit d'engagement pour l'assainissement urgent de la façade et du toit	18
9. 20260070 Achat de l'immeuble de la rue des Prés 133 en vue de son utilisation comme archives municipales / Crédits d'engagement pour l'acquisition et l'aménagement temporaire en salle de gymnastique provisoire ..	21
10. 20240067 Réponse au postulat Eggli Roland, GLP, « Création d'une commission d'urbanisme pour la Ville de Bienne »	27
11. Interventions reportées des séances précédentes	29
11.1 20250253 Postulat Heiniger Peter, POP, Augsburger-Brom, hors parti, «Améliorer l'accès aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite »	29
11.2 20250255 Postulat Corbaz Catherine, Les Vert-e-s, « Plan canicule: mesures et actions pour protéger la population »	30
11.3 20250256 Interpellation Tonon Ariane, Les Vert-e-s, Koller Levin, PS, Stolz Joseline, PSR, Corbaz Catherine, Les Vert-e-s, «Chemin de la Passerelle»	31
15. 20250287 Postulat interpartis Suter Daniel, Groupe PRR, Sutter Andreas, Groupe FDP, Benz Raphael, Groupe Avenir Bienne/Centre, «Pour le développement urbain – densifier »	33
11.4 20250257 Interpellation Weber Philippe, Groupe Les Vert-e-s, «Que fait le Conseil municipal contre les attaques du lobby automobile sur la limitation de vitesse à 30km/h ? »	35
12. 20250373 Interpellation urgente Magnin Nadia, Les Vert-e-s, «Investissements durables et respectueux des droits humains pour la Caisse de retraite de la Ville de Bienne»	36
13. 20250372 Postulat interpartis urgent Buchhofer Stephan, FDP, Paronitti Maurice, PRR, Weber Philippe, Groupe Les Vert-e-s, Demierre Patrick, UDC, Maurer Stefan, UDC, Schlup-Eigenmann Katharina, PVL, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre, Roquet Hervé, PSR, Meier Julian, SP, Heiniger Peter, PdA, «Aire MIDO à la rue de Boujean 9 : assurer la qualité du milieu urbain à l'arrivée au centre-ville ainsi qu'un développement durable de celui-ci»	36
14. 20250281 Motion Weber Philippe, Groupe Les Vert-e-s, «Une commission spéciale non permanente pour la reconversion du site de l'hôpital de Beaumont»	37
Adieu Daniel Suter	41
15. Nouvelles interventions	45

Mot de bienvenu

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Bonsoir à tous et toutes, nous allons pouvoir commencer la séance. En préambule, comme vous le constatez, Mohamed Hamdaoui est absent et je le remplace donc à la présidence pour ce soir.

Sur vos tables, vous trouverez l'amendement du Groupe PS/JS relatif au point 7 de l'ordre du jour, 20260068 «Octroi d'un prêt à la Fondation de logements pour personnes âgées»

1. Communications du Bureau du Conseil de ville

Boly Kady, vice- présidente du Conseil de ville: Le 19 février 2026, les président(e)s de Groupes ont reçu par e-mail une proposition de procédure pour les élections des commissions qui auront lieu lors de la prochaine séance du Conseil de ville. Les président(e)s de Groupes recevront prochainement un courriel les invitant à communiquer au secrétariat parlementaire d'ici au 16 avril 2026, les noms de leurs candidates et candidats. Le secrétariat parlementaire pourra ainsi préparer les documents nécessaires pour les élections. Je vous remercie d'avance de bien vouloir respecter ce délai de réponse.

2. Approbation de l'ordre du jour

Boly Kady, vice- présidente du Conseil de ville: Je vous informe que Monsieur Daniel Suter a annoncé au secrétariat parlementaire sa démission du Parlement. C'est donc aujourd'hui sa dernière séance du Conseil de ville. Nous prendrons donc un moment, en fin de séance, pour son départ. Je propose également de traiter le point 15 de l'ordre du jour qui est un postulat de Daniel Suter après le point 11.3.

L'ordre du jour est accepté avec cette modification.

3. Communications de la Commission de surveillance

Aucune communication

4. Approbation des procès-verbaux / (22.01.2026 / No 1)

Le procès-verbal est approuvé tacitement.

5. Election de remplacement d'un membre de la Commission de surveillance

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Madame Matilda Leonarz est proposée en remplacement de Madame Susanne Clauss à la Commission de surveillance.

Ryser Siri, Fraktion SP/JUSO: Als Erstes danken wir Frau Clauss ganz herzlich für die geleistete Arbeit in der Aufsichtskommission. Merci vielmals, Susanne! Wir freuen uns sehr, im Namen der Fraktion SP/JUSO Frau Matilda Leonarz als Nachfolgerin vorzuschlagen. Sie ist sehr gewissenhaft, dossiersicher, immer sehr gut vorbereitet, kommunikativ und gut organisiert. Sie ist die perfekte Wahl für die Aufsichtskommission. Ich bitte Sie, Matilda Leonarz zu wählen.

Élection

- sur proposition du Groupe PS/JS est élue:

Madame Matilda Leonarz PS

6. 20260034 Modification de l'article 27 du règlement du personnel au 01.04.2026 (motion 20230185)

Demierre Patrick, Aufsichtskommission: Wir haben das Geschäft sehr kurz diskutiert und empfehlen es einstimmig zur Annahme.

Magnin Nadia, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Notre Groupe vous propose d'adopter cet objet qui demande la suppression de l'alinéa 2 de l'article 27 du règlement du personnel. Cette disposition faisant office de clause d'exception. Cette modification fait suite à l'adoption de la motion interpartis «Pas de baisse supplémentaire du salaire réel», votée par le Conseil de ville qui préconise la garantie de la stabilité des salaires réels des employés de la Ville ainsi que la suppression de la possibilité de ne pas compenser le renchérissement des salaires pour des raisons financières ou en cas d'inflation. Nous saluons cette mesure que nous soutenons pleinement. La compensation intégrale du renchérissement sécurise les salaires réels des employés de notre Ville et permet en outre de mieux protéger les salaires des secteurs les plus exposés aux bas-salaire, tels que les secteurs des EMS, des crèches, de la gestion des déchets ou encore du nettoyage qui, rappelons-le, sont des secteurs essentiels, contribuant fortement à la qualité des services de base de la Ville et aux besoins de la population. Après une période de forte inflation entre 2022 et 2023 et plusieurs années de perte de salaire réel pour la fonction publique, l'adoption d'une pleine compensation du renchérissement vise à préserver le pouvoir d'achat et à faire face à l'augmentation du coût de la vie qui est devenu particulièrement élevé dans toute la Suisse. Il n'est tout simplement pas juste de continuer de travailler à valeur égale avec toujours moins de salaire. Finalement, le Conseil municipal a pris les mesures nécessaires visant à mettre en œuvre l'acte législatif voté par le Conseil de ville, à savoir la motion, et nous l'en remercions. Merci de votre attention.

Achermann Brice-Maximilian, au nom du Groupe UDC: Le Groupe UDC a bien pris connaissance du rapport du Conseil municipal sur la modification du règlement du personnel. Nous sommes du même avis que le Conseil municipal qui dit qu'un règlement trop rigide réduit la marge de manœuvre de l'Exécutif, surtout dans le domaine de l'argent public et donc des impôts, qui touche le plus les Biennois et les Biennoises. De plus, nous voyons d'un mauvais œil la création de privilèges pour une caste de fonctionnaires. Bien que dans les raisons ayant poussé à accepter la motion, les métiers essentiels soient mentionnés, à savoir les mains qui agissent au quotidien, cette mesure s'appliquera aussi aux cadres et aux autres spécialistes derrière un bureau. Dans la vraie vie, celle avec des mécaniques de marché et des acheteurs consentants, il n'est pas possible de redistribuer de l'argent qui n'a pas été reçu de la part de clients, contrairement à ce monde magique de l'Etat où de belles volontés politiques peuvent mener à des décisions fausses ou inadaptées qui seront ensuite assumées par la collectivité à coup d'augmentations d'impôts. C'est pourquoi nous disons non à des privilèges pour les fonctionnaires sur le dos des travailleurs du secteur privé et donc nous refusons cette modification du règlement.

Koller Levin, Fraktion SP/JUSO: Die Fraktion SP/JUSO wird dem vorliegenden Geschäft aus folgenden drei Gründen einstimmig zustimmen:

1. Die Mieten und Krankenkassenprämien steigen stetig. Für viele Menschen in unserer Stadt sowie für die Angestellten der städtischen Verwaltung ist dies ein Problem. In den letzten Jahren sind die Krankenkassenprämien und die Mieten in unserer Stadt stärker angestiegen als die Löhne des Personals. Wer bei der Stadt arbeitet hat demnach heute eine geringere Kaufkraft als noch vor einigen Jahren. Ein wichtiger Grund dafür ist, dass 2022, dem Jahr mit der höchsten Inflationsrate seit über 30 Jahren, die Teuerung für das Personal kaum ausgeglichen wurde. Dieser politische Entscheid hat die Kaufkraft des Personals massiv geschwächt. Ich möchte Sie daran erinnern, liebe KollegInnen, dass die grosse Mehrheit des Personals in der Stadtverwaltung keine Kaderpersonen, sondern GärtnerInnen, Pflegefachpersonen, Fachpersonen Betreuung, Kaufleute, Reinigungsfachpersonen etc. sind. Sie sind vom Schwund der Kaufkraft massiv betroffen. Wir müssen deshalb dafür sorgen, dass die Kaufkraft der städtischen Angestellten nicht weiter sinkt. Um das sicherstellen zu können, brauchen wir die vorgeschlagene Anpassung.
2. Die Stadtverwaltung hat, wie viele andere Arbeitgeber, das Problem, dass sie aufgrund des Fachkräftemangels viele Stellen nicht besetzen kann. Auf der Webseite der Stadt Biel finden sich dazu folgende Beispiele: Die Stelle einer Gruppenleiterin Tagesschule Bözingen wurde per 1. Dezember 2025 ausgeschrieben und ist nach wie vor online. Die Stelle als Projektleiterin Tiefbau, ausgeschrieben per 1. Oktober 2025, ist nach wie vor offen. Pflegefachpersonen in den Alterszentren werden ständig gesucht, weil zu wenig ausgebildete Personen vorhanden sind. Seit drei Jahren ist eine Stelle in der Siedlungsentwässerung vakant, die Stadtverwaltung findet keine geeignete Person. Für einen qualitativ hochstehenden Service Public für die Bieler Bevölkerung wird dies zum Problem. Um eine weitere Verschlechterung der Situation und künftige Kürzungen der Reallöhne zu verhindern, brauchen wir Anpassungen im Personalreglement. Für neue Mitarbeitende ist es ein positives Signal, dass bei der Stadt Biel die Teuerung ausgeglichen wird und es keinen Reallohnverlust gibt.
3. 2022 haben Personal und Gewerkschaften im Rahmen des Substance-Pakets intensiv mit dem Gemeinderat verhandelt. Damals wurde in einem Kompromiss die

Teuerung kaum ausgeglichen. Mit dieser Kürzungsmassnahme wurden die Reallöhne der städtischen Mitarbeitenden um bis zu 2,5% gekürzt. Unsere Fraktion fand diese Kürzungen nicht gut. Wir waren aber im Rahmen des Budgetkompromisses, den alle Parteien im Stadtrat unterschrieben haben, bereit, den Kompromiss unter gewissen Bedingungen zu schlucken. Eine Bedingung war, dass es in absehbarer Zukunft keine weiteren Verschlechterungen der Arbeitsbedingungen beim städtischen Personal gibt. Alle Parteien haben ihr Zugeständnis abgegeben, indem sie die Absichtserklärung unterschrieben haben. Jetzt geht es darum, dass die Zusage nicht eine Worthülse bleibt. Sie soll nun in städtisches Recht überführt werden.

Der Umsetzungsvorschlag des Gemeinderats ist zentral für faire Arbeitsbedingungen und Wertschätzung gegenüber dem städtischen Personal, damit wir in einer sozialen Stadt leben können.

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Avant de poursuivre le débat, je vous informe qu'un microphone est déposé sur le pupitre central par Telebielingue afin d'augmenter la qualité du son.

Varrin Océane, au nom du Groupe PRR: Avec ce projet de révision du Règlement du personnel, le Conseil municipal exécute un mandat que notre Conseil de ville lui a confié en décembre 2023 en acceptant une motion demandant la suppression de l'alinéa 2 de l'article 27. Pour rappel, cette disposition permet aujourd'hui de ne pas compenser totalement ou partiellement le renchérissement en tenant compte de la situation financière de la Ville, de la conjoncture économique et de l'évolution des salaires sur le marché du travail. La mention demandait aussi d'exclure toute baisse des salaires en cas de déflation. Formellement, le projet qui nous est soumis répond à cette demande, il y répond même entièrement en classant au passage la proposition de constituer une réserve de renchérissement, proposition qui se révèle à juste titre incompatible avec le droit supérieur.

Mais sur le fond, notre position n'a pas changé. En effet, au moment du dépôt de la motion, notre parti s'y était opposé en soutenant la nécessité de conserver une marge de manœuvre en fonction de la situation concrète de la Ville de Bienne et des réalités du marché du travail. Aujourd'hui, nous confirmons donc pleinement cette position, car cette disposition que l'on veut supprimer ne constitue pas une anomalie, bien au contraire, elle reflète une pratique largement répandue. Entre partenaires sociaux, supprimer cette flexibilité reviendrait à introduire un automatisme entre l'indice des prix à la consommation et l'adaptation des salaires, automatisme qui agit sur le plan économique comme un puissant moteur d'inflation. En pratique, les adaptations salariales sont l'objet de négociations. Cela vaut de manière générale et cela vaut aussi à Bienne où ces questions ont toujours été réglées dans un esprit de dialogue et de responsabilité, même quand les conditions imposaient certaines limites. Il faut aussi rappeler que les conditions d'engagement au sein de l'administration municipale sont globalement bonnes, voire très bonnes, notamment au regard de la sécurité de l'emploi et des prestations sociales. Le personnel en est d'ailleurs conscient et l'expérience montre que les partenaires sociaux savent faire preuve de responsabilité quand la situation l'exige, qu'ils en soient d'ailleurs remerciés. S'agissant enfin de l'interdiction de réduire les salaires en cas de déflation, c'est une règle purement théorique sans ancrage dans la réalité. Une telle situation ne s'est jamais présentée et demeure hautement improbable. L'inscrire dans le règlement n'apporte donc rien de concret. Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons de rejeter la révision du règlement

du personnel qui nous est soumise et de classer la proposition de constituer une réserve de renchérissement, celle-ci étant irréalisable.

Briechele Dennis, Fraktion GLP+: Die Fraktion GLP+ lehnt das vorliegende Geschäft ab, da aus unserer Sicht die geltende Regelung über den Teuerungsausgleich korrekt ist und sich bewährt hat. Das geltende Personalreglement sieht einen Teuerungsausgleich für die Mitarbeitenden der Stadtverwaltung vor. Wir sind mit dem Grundsatz, Löhne der Teuerung anzupassen und die Kaufkraft zu erhalten, einverstanden. Es fragt sich jedoch, wessen Kaufkraft erhalten werden soll? Diejenige der Mitarbeitenden der Stadtverwaltung zu erhalten, indem durch Steuererhöhungen die Kaufkraft sämtlicher Steuerzahlenden geschmälert wird, geht nicht auf. Unsere Fraktion setzt sich nicht nur für die städtischen Mitarbeitenden ein, sondern für die gesamte Bieler Bevölkerung. Im Vergleich zur Privatwirtschaft ist der fast sichere Teuerungsausgleich für das städtische Personal ein schönes Privileg.

Die aktuelle Ausnahmeregelung des Gemeinderats ist unserer Meinung nach richtig. Damit hat er den notwendigen Handlungsspielraum, ausnahmsweise vom Teuerungsausgleich abzuweichen. Ebenso korrekt ist, dass der Gemeinderat bei der Budgetierung einen Spielraum hat. Bereits heute bestehen viele gebundene Ausgaben, weshalb es unnötig ist, der Exekutive ein weiteres Quentchen Handlungsspielraum wegzunehmen. Der Gemeinderat geht mit der Ausnahmeregelung sehr sorgfältig und verantwortungsvoll um, sie wurde bis jetzt nur ein einziges Mal in Anspruch genommen. Die Revision ist aus unserer Sicht nicht notwendig. Wir werden den Entwurf ablehnen.

Roquet Hervé, au nom du Groupe PSR: Notre Groupe vous invite à accepter sans réserve ce rapport et à ancrer définitivement la modification de l'article 27 de notre règlement du personnel. Cette révision est l'aboutissement d'une démarche politique initiée en juin 2023 par la Gauche et les syndicats visant à protéger le pouvoir d'achat de celles et ceux qui font tourner notre Ville au quotidien et sur le dos desquels des économies importantes ont déjà été faites en 2022. Supprimer la clause d'exception qui permettait à la Ville de suspendre la compensation d'un renchérissement est avant tout une question de dignité. L'inflation n'est pas une abstraction économique, elle se ressent dans le porte-monnaie de tout le monde, y compris dans le porte-monnaie de chaque employé de notre Ville. Refuser de compenser l'inflation, comme cela a été fait par le passé au nom de l'austérité budgétaire, revient purement et simplement à baisser le salaire réel de notre personnel.

L'érosion du pouvoir d'achat par l'inflation engendre une précarisation directe des travailleurs et des travailleuses. C'est bien le minimum que le renchérissement soit compensé, c'est tout ce que demande l'article 27 alinéa 1 modifié, rien de plus. Nous parlons ici du personnel des crèches, de la voirie, des EMS, de l'administration. La fonction publique biennoise a déjà consenti à de nombreux sacrifices lors des différents paquets d'économies de ces dernières années.

Il y a par ailleurs une réalité que la Droite feint d'ignorer, c'est l'augmentation constante de la productivité et l'intensification du travail au sein des administrations publiques. Concrètement, la fonction publique n'échappe pas aux impératifs d'efficience avec la numérisation des processus, la complexification des dossiers et les réformes administratives, le volume des tâches traitées par les employés de notre ville augmente. Cette hausse de la productivité dans le service public est une réalité largement documentée. La Ville bénéficie directement de ces gains de productivité et, dans ce contexte, garantir que le salaire réel ne diminue pas, c'est la moindre des compensations.

J'en viens au deuxième point de cette modification de l'article 27, l'introduction du nouvel alinéa 2, garantissant que les salaires nominaux ne seront jamais réduits en cas de déflation. On entendra sans doute l'argument comptable selon lequel, si les salaires montent en cas d'inflation, ils doivent aussi descendre en cas de déflation. Il y a une certaine logique, je dois le reconnaître. Mais plusieurs points importants justifient de soutenir l'interdiction de baisser les salaires en cas de déflation, notamment le fait que l'indice des prix à la consommation, que l'on utilise pour calculer l'inflation, a des lacunes importantes. Il ne prend pas en compte, par exemple, l'augmentation de l'assurance-maladie! Donc, baisser un salaire nominal parce que le prix des voitures importées a chuté alors que les loyers et les caisses maladie sont de plus en plus chers, c'est une aberration sociale.

Troisième point, comme le remarquent le Conseil municipal et la direction des finances, en effet, la non-baisse des salaires en période de déflation agit comme une très légère augmentation du salaire réel, mais pour notre groupe, c'est l'opportunité de restituer au personnel une fraction des gains de productivité accumulés par l'intensification de leur charge de travail. D'un point de vue macro-économique locale aussi, si vous me permettez l'expression, la non-adaptation des salaires vers le bas en cas de déflation, agit comme un stabilisateur automatique de l'économie locale, en maintenant la demande locale au moment d'une crise de déflation. C'est donc une mesure de stabilisation sur le long terme que nous souhaitons introduire ici.

En conclusion, cette modification de l'article 27 acte un principe fondamental. La Ville de Bienne s'engage à être un employeur fiable. Elle renonce à se servir de la fiche de paie de ses collaborateurs et collaboratrices comme d'une variable d'ajustement comptable. C'est une modification pour la dignité du travail public et du service public et c'est une mesure macro-économique saine.

Le groupe PS/JS vous appelle à soutenir sans réserve cette modification réglementaire.

Müller Lukas, EDU: Wir haben momentan eine Krise nach der anderen. Seit 1996 stieg die durchschnittliche Krankenkassenprämie um 242%, von CHF 173 auf CHF 420. Welche Löhne sind um 242% angestiegen? Wir haben mit den Corona-Massnahmen während zwei Jahren derart viel Geld an Zombiefirmen verspielt und CHF 100 Mio. an die Medien verteilt, dass, wie Herr Koller sagte, 2022 der stärkste Inflationsanstieg seit genauen Messungen angezeigt wurde.

Die Elektrizitätspreise sind zwei Jahre nach Ausbruch der Russland-Krise um 45% angestiegen. Welche Saläre sind in zwei Jahren um 45 % angestiegen? Im Moment explodiert der Gaspreis. 60% der Bielerinnen und Bieler heizen mit Gas. Die Iran-Krise hat die Gaspreise verdoppelt. Wir haben eine gigantische Krise und dies betrifft nicht nur die Angestellten der Stadtverwaltung, sondern uns alle, jeden Einzelnen und die Unternehmen. Die letzten Bäckereien müssen schliessen wegen den explodierenden Gas- und Elektrizitätspreisen. In den 50er-Jahren reichte das Salär eines Stadtgärtnereiangestellten, um mit seiner Familie ein Haus zu kaufen und mit seiner Familie in den Sommer- und Sportferien wegzufahren. Heute kann er mit dem Velo verreisen, wenn es nicht gestohlen wird.

Es ist schändlich, was wir in unserer Stadt erleben. Es sind keine Sechs- oder Siebenzimmerwohnungen auf dem Markt. Die Immobilienpreise sind explodiert. Seit 20 Jahren haben sie sich verdoppelt.

Rodriguez Ugolini Julian, SP: Wir reden heute nicht über Lohnerhöhungen, sondern ob die Menschen, welche unsere Stadt sauber halten, unsere Kinder betreuen oder unsere Infrastruktur am Laufen halten, ihre Kaufkraft erhalten können. Ich selbst arbeite in einem Betrieb, der es genauso geregelt hat, wie heute vorgeschlagen wird. Zu wissen, dass meine Kaufkraft erhalten bleibt, ist sehr vertrauenswürdig. Dies auch in Jahren mit einer vergleichsweise hohen Teuerung, wie 2022, als die städtischen Angestellten den Ausgleich nicht erhielten. Ich jedenfalls hätte mich extrem geärgert, wenn mein Lohn faktisch um 2,8% gesenkt worden wäre.

Ich mag meinen Job, aber seien wir ehrlich, ich gehe meiner bezahlten Arbeit nach, um mein Leben zu finanzieren. Ohne diese Verpflichtung würde ich meine Zeit wohl noch mehr in unbezahlte Arbeit stecken. Meine Kaufkraft ist meine Motivation und der garantierte Erhalt fördert Zufriedenheit und Treue. Wir wünschen dasselbe für die städtischen Angestellten, welche unter stetig wachsendem Druck den Service Public für die Bevölkerung sicherstellen.

Ich erinnere daran, dass Jahr für Jahr das Lohnbudget nicht ausgeschöpft wird. Wir werden bald über die Jahresrechnung sprechen und dies bestimmt wieder feststellen. Ein Grund dafür ist, dass es teilweise extrem schwierig ist, freie Stellen in der Verwaltung zu besetzen. Damit sind wichtige Leistungen, auf welche viele Menschen angewiesen sind, bedroht. Dabei geht es um wichtige Dienstleistungen für ein soziales Biel. Die Sicherheiten, wie im Entwurf vorgeschlagen, sind gute Gründe, bei der Stadt zu arbeiten. Sie helfen mit, die Stadt als gute Arbeitgeberin zu bewerben. Zufriedene Mitarbeitende sind die beste Werbung, damit wir unsere offenen Stellen gut besetzen können. Die meisten städtischen Mitarbeitenden haben keine gut bezahlte Kaderposition, sondern Löhne, mit welchen sie die Teuerung deutlich zu spüren bekommen. Gerade für diese Menschen ist ein Teuerungsausgleich extrem wichtig.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, FDP: Ich glaube, die meisten meiner VorrednerInnen sind nicht unternehmerisch unterwegs. Ohne unternehmerischen Spielraum wird es insbesondere in Krisenzeiten schwierig.

Erwähnt wurde, dass Krisenzeiten auf die Allgemeinheit abgewälzt werden können, indem die Steuern erhöht werden. Die Krise wird dadurch zusätzlich verschärft. Mir als liberalem Menschen fällt es sehr schwer, diese einseitigen Modelle zu stützen und sie als gerecht zu verkaufen. Wenn ich von Herrn Rodriguez Ugolini höre, dass er bei richtiger Bezahlung nur noch Freiwilligenarbeit machen würde, stelle ich mir schon die Frage, mit welcher Motivation man sein Tageswerk verbringt.

Aus Sicht der Privatwirtschaft wirkt das neue Modell wenig ausgewogen. Nach oben ein Automatismus und nach unten keine Anpassungen, bei gleichzeitig fehlender Möglichkeit, Reserven zu bilden. Das ist ein politisch schönes Versprechen an die Wählerschaft, aber finanzpolitisch einseitig. Wir von der FDP sagen ja zur Verlässlichkeit, aber nicht ohne Steuerbarkeit. Oder etwas salopp gesagt, ein System, das nur noch in eine Richtung funktioniert, ist selten langfristig stabil.

Schiess Christophe, Les Vert·e·s: Juste une toute petite réaction, Monsieur Buchhofer. Peut-être que je vous ai mal compris, mais vous avez parlé du monde privé, donc d'une partie de l'économie très importante, comme si c'était une galaxie complètement libre et dénuée de règles. Evidemment que non. On parle ici de situations qui peuvent être asymétriques, avec des rapports de pouvoir qui sont uniques. Dans certaines situations, la loi protège et la liberté opprime, donc vous êtes aussi contents d'être soumis à certaines lois.

Clauss Susanne, SP: Herr Buchhofer Sie wissen, dass Sie Unsinn erzählt haben, oder? Also bitte, ich bin auch privatwirtschaftlich unterwegs und zwar ziemlich restriktiv. Ich kann nicht einmal meine Preise selbst gestalten. Ich habe 44 Mitarbeitende und wissen Sie, Herr Buchhofer, gute Arbeitsbedingungen und gute Löhne sind das Wichtigste, dann habe ich nämlich einen guten Betrieb.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Merci pour le débat nourri qui m'a quelque peu étonnée, parce qu'on a eu tendance à refaire le débat qui avait déjà eu lieu ici, il y a quelques années. Toutefois, aujourd'hui, l'affaire porte vraiment sur la modification de cet article. Est-ce qu'il vous convient ou pas? En approuvant la modification de cet article, vous approuvez la mise en œuvre de la motion. Le Conseil municipal a mis en œuvre la motion dans le sens où elle adapte l'article dans les deux directions pour lesquelles il avait mandat. Le Conseil municipal tient ici à dire aussi que l'application de cette motion n'entraînerait a priori pas de conséquences financières. La question de la réserve a été examinée aussi au niveau de la direction des finances et il s'avère qu'il est impossible de faire une réserve dans cette perspective. Toutefois, chaque année, nous avons dans le budget un montant destiné au renchérissement. Nous ne dépassons pas ce montant, en principe, qui fait l'objet de négociations avec les partenaires sociaux. Toutefois, l'acceptation de la modification de l'article 27 viendrait à dire que cela crée un automatisme. Cet automatisme, de notre point de vue, au niveau purement économique, ne contribue pas à l'inflation, au contraire, étant donné que c'est de l'argent qui est réintégré localement et la perspective d'attractivité de la Ville en tant qu'employeur pourrait s'en trouver renforcée, surtout en période de pénurie d'emplois. Je vous remercie de suivre l'avis du Conseil municipal et pour vos riches échanges au sujet des conditions de travail et des conditions d'engagement.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 28 janvier 2026, vu les art. 19, al. 1, let. a, et 42, al. 1, let. a du Règlement de la Ville du 3 mars 2024 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête par 27 voix pour, 25 voix contre et sans abstention, sous réserve du référendum facultatif:

1. L'art. 27 du règlement du personnel (RDCo 1.5.3-1) est modifié comme suit

Art. 27 Renchérissement

¹ Les salaires individuels sont adaptés chaque année au renchérissement, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation. L'état de l'indice au mois de novembre de l'année précédente est déterminant.

² En cas de déflation, les salaires nominaux ne sont pas réduits.

2. La motion interpartis 20230185 est classée comme étant réalisée.

3. La présente modification entre en vigueur le 1er avril 2026.

4. Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté et de la publication correspondante.

7. 20260068 Octroi d'un prêt de 3 millions de francs à la Fondation de logements pour personnes âgées pour rénover ses immeubles

Lehmann Caroline, Aufsichtskommission: Mit dem vorliegenden Geschäft beantragt der Gemeinderat, die Gewährung zweier verzinslicher Darlehen in der Höhe von insgesamt CHF 3 Mio. an die Stiftung für Betagtenwohnungen über die Dauer von 25 Jahren. Die Aufsichtskommission betont, dass sie die Arbeit der Stiftung sehr schätzt. Die Stiftung stellt nicht nur günstigen Wohnraum für betagte Personen zur Verfügung, sondern bietet zusätzlich ergänzende Angebote an, wie beispielsweise wöchentliche gemeinsame Aktivitäten, einen technischen Hausdienst, Wäschedienst oder einen 24-Stunden-Notruf. Die Stiftung leistet damit einen wichtigen Beitrag zur Integration von betagten Personen und ermöglicht ihnen, länger ein selbstständiges Leben zu führen.

Die Darlehen werden von der Stiftung für die Sanierungen der beiden Liegenschaften am Paul-Robert-Weg 2, 4 und 6 im Ried und der Liegenschaft an der Schollstrasse 14 in Mett verwendet. In Mett ist eine Teilsanierung nötig. Der Fokus liegt vor allem auf energetischen und technischen Verbesserungen wie Heizung oder Lift.

Beim Standort im Ried ist die Situation hingegen kritischer. Die Gesamtsanierung, bei welcher beispielsweise die Heizung ersetzt, die Gebäudehülle energetisch saniert und die Wohnungen schwellenlos gestaltet werden, ist unumgänglich. Zudem müssen denkmalpflegerische Aspekte bedacht werden. Dementsprechend wird im Ried mehr Geld benötigt als in Mett. Für die Sanierung der beiden Standorte sind es insgesamt CHF 13,7 Mio. Ein grosser Teil davon wird über Hypotheken bei der Bank gedeckt. Ausserdem setzt die Stiftung über CHF 2,5 Mio. Eigenmittel ein. Der Anteil von CHF 3 Mio. aus der Stadtkasse macht nicht einmal einen Viertel des gesamten Betrages aus.

Dadurch, dass die beiden anderen Liegenschaften der Stiftung während den Sanierungsarbeiten im Normalbetrieb weiterlaufen, bleibt die Planerfolgsrechnung der Stiftung leicht positiv. In Bezug auf die Finanzierung des Darlehens bleibt eine kleine Unschärfe. Da die Stadtverwaltung jeweils die gesamten Finanzierungsbedürfnisse im Blick hat, wenn sie Geld beschafft, können die Zinsen nicht eins zu eins an die Stiftung weitergegeben werden. Stattdessen wird der jeweils jährliche durchschnittliche Fremdkapitalzinssatz verrechnet. Dadurch werden entweder die Stadt oder die Stiftung die Zinsdifferenz übernehmen. Das Risiko besteht jedoch für beide Seiten und der erwartete Mehrbetrag ist sehr klein.

Zusammengefasst lässt sich festhalten, dass die Arbeit der Stiftung sehr wertvoll ist und die Sanierungen nötig sind. Die Stiftung kann aufzeigen, dass die Investitionen tragbar sind und das finanzielle Risiko für die Stadt mit der aktuellen Regelung klein ist. Deswegen empfehlen wir einstimmig die Annahme des vorliegenden Geschäfts.

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Je rappelle que pour ce point, il y a un amendement du Groupe SP/JUSO et je propose que le Groupe prenne la parole pour nous l'expliquer.

Ryser Siri, Fraktion SP/JUSO: Die eigentliche Frage ist doch, was wollen wir unterstützen? Bezahlbarer Wohnraum für ältere Menschen scheint uns unterstützenswert, denn Bedarf ist in Biel vorhanden. In unserer Stadt leben heute rund 11'000 Menschen über 65. Das ist fast jede fünfte Person und viele dieser Menschen leben mit sehr knappen finanziellen Mitteln. Besonders betroffen sind ältere Frauen.

Schauen wir uns hierfür ein Beispiel an: Die 73-jährige Elsbeth hat ihr Leben lang gearbeitet und drei Kinder grossgezogen. Als die Kinder grösser wurden, hat sie in Teilzeit gearbeitet und Angehörige gepflegt. Diese Arbeit hat unsere Gesellschaft getragen, aber leider, wie so häufig, nicht zu einer ausreichenden Altersvorsorge geführt. Heute lebt sie von ihrer kleinen AHV-Rente von rund CHF 1'285 pro Monat. Das reicht nicht und deshalb erhält sie Ergänzungsleistungen, im Durchschnitt rund CHF 1'000, damit sie ihre Lebenshaltungskosten decken kann. Insgesamt kommt sie auf etwa CHF 2'300 pro Monat. Von diesem Beitrag muss sie Miete, Krankenkassenprämien, welche jedes Jahr teurer werden, Nebenkosten und Lebensmittel bezahlen. Nach Abzug dieser Fixkosten bleibt ihr kaum etwas übrig für Kleidung, Hygiene, Medikamente und gesellschaftliche Teilhabe.

Gestern habe ich eine Wohnungssuche in Biel gestartet. Das Ergebnis war 11 Wohnungen bis CHF 800 und 5 unter CHF 600. Elsbeth würde die Angebote genauer prüfen. Ist die Wohnung zentral gelegen, gibt es eine Arztpraxis und Bushaltestelle in der Nähe, hat das Haus einen Lift, kommt sie mit ihrem Rollator in die Wohnung? Sie können sich denken, dass sie mit diesen Kriterien keine Wohnung findet. Auch ich habe mit meiner Suche keine passende Wohnung gefunden. Das ist kein Einzelfall, diese Erfahrungen machen viele ältere Menschen. Für sie sind die Angebote der Stiftung Gold wert. Sie bietet bezahlbare Wohnungen zur Kostenmiete, eingebunden in ein soziales Netz aus Gruppenaktivitäten, Freizeitangeboten und weiterer Unterstützung.

Derzeit verfügt die Stiftung über rund 200 Wohnungen. Einige der Liegenschaften müssen dringend saniert werden. **Wir von der Fraktion SP/JUSO beantragen, dieses Engagement mit einem zinslosen Darlehen zu unterstützen.** Zinslose Darlehen sind ein politisches Mittel, um Projekte, welche für die Stadt Biel und ihre Bevölkerung wichtig sind, zu unterstützen. Auch in der Vergangenheit wurden zinslose Darlehen gewährt, beispielsweise für die Parking AG oder die Bieler Schifffahrtsgesellschaft. Wenn wir solche Projekte unterstützen, sollten wir auch bereit sein, eine Stiftung zu unterstützen, die sich um Menschen kümmert, welche viel für unsere Gesellschaft beigetragen haben.

Es ist eine Frage der Haltung. Mit der Annahme des Änderungsantrags unterstützten Sie ältere Menschen, die auf bezahlbarem Wohnraum angewiesen sind. Darum Merci, wenn Sie dem Änderungsantrag zustimmen.

Manzoni Bryan, au nom du Groupe PRR: L'objet qui nous est présenté aujourd'hui est un objet important car il concerne directement la qualité de vie de nos aînés. Nous faisons face à une évolution démographique très claire. En Suisse, près de 20% de la population a aujourd'hui plus de 65 ans, soit environ 2 millions de personnes et cette proportion continue d'augmenter selon l'OFS. La part des personnes âgées de 65 ans et plus pourrait atteindre 26 à 28% de la population d'ici 2050.

Autrement dit, le vieillissement de notre population n'est pas une hypothèse, c'est effectivement une réalité pour les villes et elles doivent anticiper cette évolution. Dans notre Ville de Bienne, les personnes de 65 ans et plus représentent environ 19% de la population. Cela signifie qu'une part importante de nos habitants dépend directement de la qualité et de l'adaptation de notre parc de logements. Le prêt proposé aujourd'hui permettra à la fondation de logements pour personnes âgées de rénover des immeubles existants et d'assurer des logements adaptés, sûrs et dignes. Cela permettra aux seniors de rester autonomes plus longtemps et de vivre dans leur environnement et dans leur quartier. C'est également une décision responsable du

point de vue financier. Entretenir et rénover des bâtiments existants permet de préserver la valeur et d'éviter des coûts beaucoup plus élevés à long terme. Dans de nombreuses villes suisses, la stratégie la plus efficace consiste à adapter et à moderniser le parc qui existe déjà, plutôt que créer des solutions plus coûteuses plus tard. Pour toutes ces raisons, cet objet répond à un besoin social réel et représente un investissement responsable de la Ville. Le Groupe PRR soutiendra donc clairement l'octroi de ce prêt.

Maurer Stefan, Fraktion SVP: Wir stimmen dem Geschäft grundsätzlich zu, lehnen den Änderungsantrag jedoch mit folgender Begründung ab:

1. Ein zinsloses Darlehen ist ein klarer Verstoss gegen das 1:1-Prinzip. Es bedeutet Mindereinnahmen über 25 Jahre. Das 1:1-Prinzip ist eindeutig: Jede finanzielle Verschlechterung muss kompensiert werden. Wer dies ignoriert, verabschiedet sich von der finanzpolitischen Verlässlichkeit, welche «Substance+» ermöglichte.
2. Wer das 1:1-Prinzip bricht, verliert jede Legitimation für Steuererhöhungen. Die Fraktion SVP akzeptiert nicht, dass der Stadtrat im Frühling Mindereinnahmen beschliesst und im Herbst dieselben Parteien Steuererhöhungen als unvermeidlich verkaufen wollen. Die SVP wird die beschlossene Steuererhöhung nicht mittragen, solange solche Entscheide nicht 1 zu 1 verrechnet werden.
3. Wenn das Parlament Mehrausgaben oder Mindererträge beschliesst, muss es sagen, wo stattdessen gekürzt wird. Das gilt nicht nur für dieses Darlehen, sondern für jede finanzpolitische Entscheidung von Parlament und Gemeinderat. Die Fraktion SVP wird im Budgetprozess jede einzelne Position auf ihre 1 zu 1 Konformität prüfen und nötige Korrekturen ohne Zögern einfordern.
4. Zinslose Darlehen sind versteckte Subventionen ohne Gegenfinanzierung. Das ist finanzpolitisch unredlich und widerspricht jeder seriösen Haushaltsführung. Die Verträge sind eindeutig. Das Darlehen wird zum durchschnittlichen Fremdkapitalzinssatz der Stadt Biel jährlich verzinst.
5. Ein zinsloses Darlehen bedeutet Präjudiz mit Sprengkraft. Mit der Gewährung heute fordert bereits morgen der nächste Träger dasselbe und übermorgen der übernächste. Damit ist das 1:1-Prinzip tot und die Budgetdebatte wird zur reinen Alibiübung.

Die Fraktion SVP wird für diesen Entscheid und alle vergleichbaren Beschlüsse eine analoge Korrektur einfordern.

Sprenger Titus, Fraktion Grüne: Die Fraktion Grüne stellt das Geschäft nicht in Frage und wird zustimmen. Etwas schwerer tun wir uns mit dem Antrag, der erst heute begründet wurde, weshalb wir ihn in der Fraktion nicht ausreichend diskutieren konnten. Einerseits haben wir Sympathie dafür, denn schliesslich geht es um günstigen Wohnraum für betagte Personen. Andererseits sind wir uns der finanzpolitischen Realität bewusst; das 1:1-Prinzip wurde angesprochen. Deswegen werden wir wahrscheinlich unterschiedlich abstimmen.

Schlup Katharina, Fraktion GLP+: Das Angebot der Stiftung für Betagtenwohnungen ist sehr wichtig für Stadt und Bevölkerung. Wir möchten deshalb das Darlehen in Höhe von CHF 3 Mio. gewähren. Beim vorgeschlagenen Modell ist das finanzielle Risiko der Stadt zwar nicht null, aber überschaubar, da die Stadt ihr Geld tendenziell zu einem tieferen Zinssatz aufnimmt als der durchschnittliche Fremdkapitalzinssatz. Die letzte Tranche wurde zu ca. 1% aufgenommen, der Fremdkapitalzinssatz für 2025 beläuft

sich auf 1,38%. Das kann sich natürlich ändern, aber die wichtige Arbeit der Stiftung soll unterstützt werden. Bei einem Konkurs der Stiftung wäre die Stadt mit ihren Forderungen auf dem dritten Rang nach den Löhnen und Beiträgen für berufliche Vorsorge und Sozialversicherungen.

Im Bericht des Gemeinderats steht, dass das Darlehen der Stadt zur Ablösung der temporären Erhöhung der Hypothek im Cristal dient. Im gleichen Satz wird erwähnt, dass die CHF 3 Mio. der Stadt wiederum durch eine Anleihe bei der EGW (Emissionszentrale für gemeinnützige Wohnbauträger) abgelöst werden sollen. Theoretisch könnte das Darlehen bei der EGW nach Bauabschluss Mitte 2028 aufgenommen werden. Auf Nachfrage wurde uns durch den Gemeinderat bestätigt, dass von der EGW ein möglichst hoher Betrag angestrebt wird. Je nach Höhe der erhaltenen Mittel soll das Fremdkapital mit den ungünstigsten Konditionen amortisiert werden. Wir gehen aber nicht davon aus, dass das Darlehen der Stadt früher zurückbezahlt wird, da die Konditionen vermutlich bei der Stadt besser sind als diejenigen einer Bank.

Zum Änderungsantrag: Ein zinsloses Darlehen geht unseres Erachtens zu weit. Ein solches kann ausnahmsweise gewährt werden, wenn beispielsweise eine für die Bevölkerung wichtige Institution ein Cashflow-Problem hat, das innerhalb einer kurzen Frist gelöst werden kann, oder wenn sich, wie während der Pandemie, eine Herausforderung stellt. Beim vorliegenden Geschäft handelt es sich aber nicht um einen solchen Fall. Wir schlagen deshalb vor, dem Geschäft, wie vom Gemeinderat beantragt, zuzustimmen und lehnen den Änderungsantrag ab.

Stolz Joseline, au nom du Groupe PSR: Le Groupe parlementaire PSR a étudié avec attention le rapport de l'octroi d'un prêt de 3 millions à la fondation de logements pour les personnes âgées. Il s'agit d'accorder un prêt de 2,2 millions pour rénover les logements du Ried et un autre prêt de 0,8 millions pour la rénovation des logements pour les personnes âgées à Mâche. Ces appartements à loyer abordable sont d'une extrême importance pour les personnes âgées qui ne roulent pas sur l'or. Leur petit budget ne leur permet pas de payer un logement à un prix plus élevé et de se permettre des extras.

De plus, la fondation a une offre d'accompagnement et des services indispensables pour soutenir les personnes âgées. Cette fondation de logements permet aux seniors de préserver leur dignité et de rester autonomes le plus longtemps possible, ce qui est précieux et économise des prestations. Maintenir des logements en bon état est une priorité et, au vu de l'augmentation des seniors dans la société et l'allongement de l'espérance de vie, il serait important que cette fondation puisse acquérir ou louer plus de logements, afin de pallier le besoin de plus en plus grandissant. Notre question au sujet des intérêts est motivée par le fait qu'il nous paraît opportun d'octroyer un prêt sans intérêt à cette fondation, ses buts étant dignes d'intérêts et d'utilité publique. Pour le SP/JUSO et le PSR, il paraît important de soutenir la fondation des logements pour personnes âgées en les exonérant des intérêts sur les prêts octroyés par la Ville.

D'ailleurs, quelle institution a déjà bénéficié de prêts sans intérêt ? Il serait intéressant de les connaître, parce qu'elles existent. Quels sont les prêts avec intérêt, à quel taux et à qui sont-ils octroyés ? Et quels sont les critères, si critères il y a, qui régissent l'octroi d'un prêt avec ou sans intérêt ? Est-ce un choix politique, un choix social, un choix stratégique ? Notre Groupe parlementaire soutient l'octroi de ce prêt et sans exonération.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Fraktion FDP: Auch wir von der Fraktion FDP werden dem Darlehen zustimmen. Wir finden die Unterstützung des Projekts sinnvoll. Zum Änderungsantrag der Fraktion SP/JUSO haben Stefan Maurer und Katharina Schlup die Gründe für die Ablehnung bereits dargelegt. Der Vorschlag des Gemeinderats ist bewusst als verzinsliches Darlehen ausgestaltet, welches Unterstützung ermöglicht, ohne die finanzielle Verantwortung aus den Augen zu verlieren. Die Forderung des Änderungsantrags verschiebt diese Logik grundlegend. Aus einem Darlehen wird faktisch ein Subventionsinstrument, ohne es so zu nennen. Das mag politisch attraktiv erscheinen, ist aber finanzpolitisch unehrlich. Die Stadt übernimmt damit weiterhin das volle Risiko und, wenn man es genau nimmt, noch mehr, weil auf eine angemessene Gegenleistung verzichtet wird. Als langjähriger Unternehmer mit 25 Mitarbeitenden kann ich Ihnen sagen, dass etwas, das nichts kostet und wofür man sich auch nicht verantworten muss, weniger Wert hat. Dies als kleine Bemerkung für diejenigen, die sich nicht in diesem Umfeld bewegen.

Die Ausgangslage der Stiftung ist solide und die Nachfrage langfristig stabil. Ich gehe davon aus, dass es weder notwendig noch gerechtfertigt ist, auf eine Verzinsung zu verzichten. Ein solcher Verzicht ist zudem nicht nachhaltig. Nachhaltigkeit ist ein wichtiges Thema für uns alle und umfasst nicht nur ökologische und gesellschaftliche Aspekte, sondern ausdrücklich auch wirtschaftliche. Die Tragfähigkeit unseres Handels in wirtschaftlicher Hinsicht ist ein wesentlicher Bestandteil, denn ohne diesen funktionieren die anderen Aspekte nicht. Wir von der Fraktion FDP wollen deshalb das vorliegende Geschäft transparent und verantwortungsvoll unterstützen und nicht über den Umweg eines zinslosen Darlehens. Wir lehnen den Änderungsantrag ab.

Rüber Stefan, Grüne: Merci à la représentante du PSR pour les questions qu'elle a posées. Je les trouve très pertinentes. Ich komme deshalb darauf zu sprechen, weil das 1:1-Prinzip und die Finanzsanierung angesprochen wurden. Ich erinnere daran, um was es beim 1:1-Prinzip geht, denn es wurde nicht korrekt dargestellt. Das 1:1-Prinzip wurde zwischen den Parteien und Fraktionen als Sanierungsprojekt der städtischen Finanzen ausgehandelt mit deren Verbesserung als Ziel. Es geht um konkrete Massnahmen und es war nie die Rede davon, keine Politik mehr machen zu dürfen. Es wurde schriftlich festgehalten, dass zusätzliche Ausgaben oder Investitionen aus unterschiedlichen Gründen nicht Teil des 1:1-Prinzips sind. Es wird nicht einfach Geld aus dem Fenster geworfen, sondern es geht unter anderem darum, dass die Stadt handlungsfähig bleibt. Jetzt ein Ultimatum zu stellen, halte ich deshalb für falsch und befremdlich, weil es nichts mit dem 1:1-Prinzip zu tun hat.

Roquet Hervé, PSR: Le principe 1:1 a été déterminé pour un moment très précis. Les compromis qui ont été faits en termes d'augmentation de ressources et de diminution des dépenses ont été déterminés à ce moment-là, mais les dépenses ou les économies faites par la suite ne sont pas à rapporter à ce principe. J'aimerais demander à Monsieur Maurer – ou à l'UDC – si les pertes de recettes issues de l'initiative parking devront aussi être compensées par une augmentation d'impôts ? Cela suivrait votre logique, mais je ne pense pas que c'est ce que vous voulez. Je propose donc que l'on reste sur les points d'accord de nos négociations, qui étaient compliquées mais qui ont été importantes et je propose que l'on n'attaque pas chaque projet de dépenses ou d'économies ou de pertes fiscales et que l'on ne l'évalue pas selon ce principe 1.1, vu que ça n'a pas été décidé comme cela en amont, entre nous.

Koller Levin, SP: Ich spreche nicht zum 1:1-Prinzip, sondern lege meine Interessensbindung offen. Ich bin Stiftungsrat der Stiftung für Betagtenwohnungen und

in dieser Funktion möchte ich gerne einige Worte zum vorliegenden Geschäft sagen. Wir sind eine gemeinnützige Stiftung mit dem hauptsächlichen Ziel, bezahlbare Wohnungen für Menschen im Alter anzubieten. Wir haben eine sehr schlanke Struktur und verfügen an vier Standorten über rund 200 Wohnungen für ältere Menschen zu bezahlbaren Mieten, das heisst zur Kostenmiete. Zusätzlich haben wir verschiedene soziale Angebote. Wir bieten den Bewohnenden regelmässige Gruppenaktivitäten an. Das reicht vom gemeinsamen Singen über Gymnastik, Kochen, Lotto-Spielen. Wir bieten aber auch wichtige Services im Alltag an, wie beispielsweise einen Wäsche-Service oder einen technischen Hausdienst, um Menschen, die sich nicht mehr darum kümmern können, zu unterstützen.

Die Mieten unserer Liegenschaften berechnen sich, wie bereits erwähnt, nach der Kostenmiete, das heisst, die Wohnungen finanzieren unsere anfallenden Kosten. Das bedeutet, dass wir keine Marktmieten verlangen und dementsprechend auch keine Gewinne schreiben. Das ist auch der Grund, wieso unsere Wohnungen bezahlbar sind. Eine Einzimmerwohnung kostet bei uns zwischen CHF 380 bis 650. Solche Mieten sind auf dem freien Markt kaum zu finden, entsprechend gross ist die Nachfrage bei uns, gerade in den letzten Jahren. Als die Mieten in unserer Stadt stark gestiegen sind, haben wir das gemerkt. Wir haben eine stark steigende Nachfrage und eine sehr lange Warteliste. Wir könnten unsere Wohnungen fast alle doppelt belegen, weil die Nachfrage so gross ist. Das bedeutet, dass es für die Stadt kaum Risiken gibt, weil es aufgrund der grossen Nachfrage kaum zu Leerständen kommt. Unsere Wohnungen haben einen wichtigen Stellenwert, damit Menschen im Alter überhaupt bezahlbare Wohnungen finden.

Die Sprecherin der Aufsichtskommission hat es vorhin sehr gut ausgeführt, danke dafür und danke für die Wertschätzung unserer Stiftung. Einige Liegenschaften haben erheblichen Sanierungsbedarf. Wie jeder andere Investor auch, müssen wir für die Sanierungsarbeiten Fremdkapital aufnehmen. Da sich unsere Mieten an den Kosten orientieren, sind wir darauf angewiesen, günstige Konditionen bei der Beschaffung des Fremdkapitals zu erhalten. Je besser die Konditionen für das Fremdkapital sind, desto tiefer können wir die Mieten für unsere BewohnerInnen halten.

Ich danke deshalb dem Gemeinderat für seine Bereitschaft, ein Darlehen zur Verfügung zu stellen. Wir haben den Gemeinderat für ein Darlehen zu möglichst guten Konditionen angefragt. Insofern wäre natürlich ein zinsloses Darlehen vorteilhaft. Die Sanierungen werden wir jedoch in jedem Fall durchführen. Ob das Darlehen zinslos ist oder nicht, spielt eine Rolle für unsere Mietenden. Beim durchschnittlichen Zinssatz zurzeit, das hat Katharina Schlup bereits angesprochen, verdient die Stadt etwas dazu. Dadurch werden unsere Mieten etwas stärker steigen, als wenn wir das Darlehen zinslos erhalten würden. Ich danke Ihnen für die Zustimmung zum vorliegenden Geschäft.

Tanner Anna, Direktorin Bildung, Kultur und Sport: Merci vielmals für die Wertschätzung gegenüber der Stiftung. An dieser Stelle auch ein grosses Merci an die Leute, die dort arbeiten. Ich bin froh, dass der Vorschlag des Gemeinderats für das Darlehen nicht bestritten wird. Das zeigt die Offenheit für ein solches Angebot hier in Biel. Das Angebot braucht es, weil es die Vulnerabelsten betrifft, nämlich ältere Menschen mit sehr bescheidenen finanziellen Mitteln. Die Demografie aber auch der Wohnungsmarkt zeigen, dass der Bedarf steigen wird. Die Warteliste ist bereits heute lang.

Im Bericht des Gemeinderats steht, dass die Wohnungen nach der Sanierung barrierefrei werden. Im Moment sind dies viele der Wohnungen noch nicht. Die Tendenz zeigt, dass die Leute immer länger in ihren Wohnungen bleiben und von Spitex oder anderweitig unterstützt werden. Darum ist es umso wichtiger, in einer barrierefreien Wohnung zu leben. Ich denke, in Zukunft wird es bedeutender, dass Menschen selbst bestimmt wählen können, wie lange sie allein wohnen wollen. Die meisten Wohnungen, die jetzt saniert werden, sind aus den 60er Jahren. Ein grosser Teil, etwa 134 Wohnungen, die nicht saniert werden, haben noch nicht barrierefreie Standards. Es gibt also noch Luft nach oben. Es wäre schön, wenn wir in Zukunft auch diese Wohnungen anpassen könnten. Das ist jedoch nicht Gegenstand des vorliegenden Projekts.

Bereits erwähnt wurde, dass beabsichtigt wird, das Darlehen der Stadt durch die EGW abzulösen. Wir sind zuversichtlich, dass dies nicht 25 Jahre beansprucht, obwohl ich mich nicht auf eine Zahl festlegen will. Erwartet wird die Ablösung nach Bauabschluss ungefähr 2028. Es besteht die Option, dass das früher zustande kommen könnte, was für die Stadt vorteilhaft wäre.

Zum Änderungsantrag: Schlussendlich wird ein politischer Entscheid gefällt. Der Gemeinderat plant die Vergabe des Darlehens zum durchschnittlichen Fremdkapitalzinssatz. Wir haben das Geschäft in Zusammenarbeit mit der Finanzdirektion erarbeitet. Vielleicht will der Finanzdirektor noch etwas dazu sagen?

Feurer Beat, Finanzdirektor: Von meiner Seite her nur ein kurzer Hinweis zum 1:1-Prinzip: Herr Rüber, ich sehe das nicht ganz so, wie Sie vorhin geschildert haben. Wir haben im Dezember 2023 die Details zum 1:1-Prinzip mit Vertretern aller Fraktionen beraten. Wir haben verschiedene Themen besprochen und auch festgelegt, wie wir damit umgehen wollen. Da, wo wir gesagt haben, wir wollen keine Regelung beschliessen, ist unter anderem bei der Steuereinnahmenentwicklung. Dort stellte sich die Frage, was passiert, wenn wir mehr Steuern einnehmen. Wird das beim 1:1-Prinzip auf der Einnahmenseite abgezogen? Wir wissen nicht, wie sich die Steuern entwickeln, deshalb berücksichtigen wir das nicht. Wir haben uns auch darüber unterhalten, was passiert, wenn der Gemeinderat oder der Stadtrat in der Zwischenzeit neue zusätzliche Ausgaben beschliesst. Dort haben wir gesagt, das berücksichtigen wir auch nicht, sondern werden fallweise definieren. Ich mag mich entsinnen, dass wir gesagt haben, wir gehen davon aus, dass sowohl der Gemeinderat als auch der Stadtrat in der Frage der zusätzlichen Ausgaben diszipliniert sein werden. Aus finanzpolitischer Sicht ist es mir ein Anliegen zu betonen, dass Ausgabenerhöhungen ohne Kompensationsvorschläge ein heikles Signal für die kommende Budgetberatung mit entsprechender Steuererhöhung aussenden.

Im Rahmen der Diskussion zu «Substance+» hatten wir eine gute Ausgangslage und versuchten, aufeinander zuzugehen. Mir ist wichtig, dass wir auf diesem Niveau bleiben. Ich nehme zwar nicht an, dass der Antrag der Fraktion SPO/JUSO heute durchkommt. Bei zukünftigen Forderungen hoffe ich aber, dass gleichzeitig Überlegungen angestellt werden, wie der Gemeinderat die zusätzliche Finanzierung ermöglichen soll. Wo soll der Gemeinderat den Ausgleichsmechanismus anwenden, also konkrete Kompensationsvorschläge machen? Dies wäre im Sinne eines ausgewogenen Umgangs mit dem 1:1-Prinzip hilfreich.

Ich plädiere dafür, sich an den Spirit der Diskussion von damals zu halten.

Rüber Stefan, Grüne: Ich würde gerne für das Protokoll festhalten, dass ich genau das gesagt habe.

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Maintenant, nous allons pouvoir voter sur cet objet et nous allons voter en 2 étapes. Pour la première étape, nous allons voter sur l'amendement. Ensuite, nous voterons sur l'objet.

Vote

- sur la proposition du Groupe PS/JS d'accorder Les prêts sans intérêts.

La proposition est rejetée.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 4 février 2026, vu l'art. 44, al. 2, let. a, en relation avec l'art. 95, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 3 mars 2024 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête à l'unanimité:

1. Les prêts suivants sont accordés à la Fondation de logements pour personnes âgées:
 - a. Un prêt de 2'200'000 fr. pour l'immeuble du Ried sur une période de 25 ans au taux d'intérêt moyen pour les fonds de tiers portant intérêt;
 - b. Un prêt de 800'000 fr. pour l'immeuble de la rue Scholl sur une période de 25 ans au taux d'intérêt moyen pour les fonds de tiers portant intérêt;
2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

8. 20260025 Bâtiment scolaire « Freco », rue Bubenbergr 15 / Crédit d'engagement pour l'assainissement urgent de la façade et du toit

Benz Raphael, Aufsichtskommission: Das vorliegende Geschäft hat in der Aufsichtskommission nicht zu grossen Diskussionen geführt. Das letzte Mal war ich vor 25 Jahren in diesem Gebäude und es war schon damals total veraltet. Von dem her besteht Sanierungsbedarf. Das Einzige, was uns ein bisschen verwundert ist, dass die Denkmalpflege mehr Geld in Aussicht stellt, als die Erneuerung der Fenster kosten würde. Wir empfehlen das Geschäft zur Annahme.

Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO: Auch die Fraktion SP/JUSO stimmt dem Geschäft selbstverständlich zu. Es geht um ein denkmalgeschütztes Haus und einen Verpflichtungskredit über CHF 2,55 Mio. vor allem für Fassaden, Dach und Fenster. Das Gebäude ist veraltet, aber innen offenbar immer wieder saniert worden, also brauchbar. Ich gehe davon aus, dass der Beitrag des Denkmalschutzes eine Kostenschätzung ist und schlussendlich so viel bezahlt wird, wie es effektiv gekostet hat und nicht mehr. Wir empfehlen das Geschäft zur Annahme.

Rüber Stefan, Fraktion Grüne: Die Fraktion Grüne stimmt dem Verpflichtungskredit für die Fassaden- und Dachsanierung des Gebäudes an der Bubenbergstrasse 15 zu. Die Sanierung ist notwendig. Zum Teil sind die Fenster 100 Jahre alt, die Storen in schlechtem Zustand und das Dach am Ende seiner Lebensdauer. Die Sanierung des Gebäudes ist mit CHF 4 Mio. veranschlagt, dazu gehört auch die Innensanierung. Wie die Innenräume saniert werden, hängt von der zukünftigen Nutzung ab und diese ist noch nicht vollständig geklärt. Die Sanierung des Innenbereichs erfolgt deshalb erst in einem zweiten Schritt. In zwei Schritten vorzugehen, ist etwas bedauerndswert unter anderem, weil dadurch der Betrieb zweimal gestört wird und die Kosten etwas höher ausfallen werden. Andererseits wäre es, wurde mir auf Anfrage gesagt, aktuell sehr schwierig bis unmöglich, Ersatz für die Räumlichkeit zu finden. Deshalb wurde entschieden, zeitnah das zu tun, was wichtig ist und die Innensanierung später zu machen.

Positiv an der Vorlage ist, dass womöglich das Dach mit Photovoltaik ausgerüstet und die Isolation des Gebäudes deutlich verbessert wird. Eine längere Diskussion gab es bei uns zur Frage, ob Fenster ersetzt werden sollen oder nicht. Bemerkenswert ist, dass die Fensterrahmen von so guter Qualität sind, dass sie auch nach 100 Jahren noch weiterverwendet werden können. Somit reicht es, die Fensterscheiben zu ersetzen. Wir empfehlen das Projekt ebenfalls zur Annahme.

Kilezi Ruth, au nom du Groupe PSR: Le Groupe PSR remercie le Conseil municipal pour son rapport et soutient l'octroi de ce crédit d'engagement. Au vu de l'état actuel du bâtiment, il n'est tout simplement plus acceptable que des enfants et le personnel enseignant évoluent dans de telles conditions. Comme le souligne le rapport, les salles de classe sont tantôt froides en hiver, tantôt étouffantes en été, en raison des fenêtres vétustes et d'une isolation insuffisante. Cela impacte directement le bien-être, la concentration et les conditions d'apprentissage. Au-delà du confort, il en va également de la sécurité. L'état des fenêtres et de certaines structures présente des risques qui ne peuvent être ignorés. Nous avons la responsabilité de garantir un environnement sûr et adapté pour les enfants comme pour le personnel. Toutefois, une question subsiste: Pourquoi avoir attendu aussi longtemps avant d'engager une rénovation d'une telle ampleur ? Au vu de l'état de dégradation décrit, on peut légitimement se demander si une intervention plus précoce aurait permis d'éviter cette situation d'urgence. De surcroît, repousser davantage ces travaux ne ferait qu'augmenter les coûts et aggraver la dégradation du bâtiment. Il faut donc agir maintenant. Enfin, nous saluons les améliorations prévues, notamment en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions du CO₂. Pour toutes ces raisons, le Groupe PSR vous invite à accepter ce crédit d'engagement.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Fraktion FDP: Die Fraktion FDP unterstützt den beantragten Verpflichtungskredit für die Sanierung des Freco-Gebäudes. Der bauliche Zustand, insbesondere von Dach und Fenster, macht deutlich, dass weiteres Zuwarten keine Option ist. Es geht hier um den Werterhalt einer städtischen Liegenschaft, um funktionierenden Schulraum und letztlich um wirtschaftliches Handeln.

Wer zu spät saniert, zahlt am Ende mehr, das wissen wir ja alle und das wurde schon vielfältig getestet. Positiv ist, dass mit den vorgesehenen Massnahmen auch eine energetische Verbesserung erreicht wird. Gleichzeitig ist bei einzelnen Elementen besondere Sorgfalt angezeigt, etwa bei der Installation einer Photovoltaikanlage auf einem schützenswerten Gebäude. Es handelt sich um ein Spitzenobjekt der Industriegeschichte, würde ich als Fachmann meinen. Wir gehen davon aus, dass die

Denkmalpflege ein scharfes Auge darauf wirft. Nicht alles, was technisch möglich wäre, ist in jedem Kontext sinnvoll. Photovoltaik auf den Altstadtdächern würde das Bild ziemlich beeinträchtigen.

Ein kleiner, etwas technischer, kritischer Punkt ist aus unserer Sicht das Beschaffungsverfahren. Mir wurde die Bewertung des BWA (Beobachter für Wettbewerbe und Ausschreibungen) zugespielt. Diese fiel nicht sehr gut aus, weil Qualität und Preis nicht getrennt voneinander beurteilt wurden. Wir wünschen uns in Zukunft, dass bei solchen Vergabeverfahren die etablierten SIA-Standards eingehalten werden, stimmen dem Projekt aber trotzdem zu.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Zum Geschäft ist, glaube ich, mehr oder weniger alles gesagt. Ich bin froh um die gute Aufnahme. Damit machen wir einen weiteren Schritt zur Sanierung eines Gebäudes im Schulbereich respektive Verwaltungsvermögen. Ich gehe noch auf zwei, drei Punkte ein.

Herr Buchhofer, bezüglich der PV-Anlage kann ich Entwarnung geben. Wir haben das mit der Denkmalpflege bereits während der Erarbeitung des Projekts angeschaut und natürlich wird sie auch bei der Ausführung darauf schauen. Darum sind wir auf die reduzierte Variante gekommen, und nicht wie bei anderen Gebäuden das ganze Dach mit einer Solaranlage zu bedecken. Wir haben darauf geachtet, was aus denkmalpflegerischer Sicht verantwortbar und wo es in Bezug auf die Sonneneinstrahlung sinnvoll ist. Die Dienststelle Umwelt erarbeitet ohnehin gerade eine Strategie zu PV-Anlagen im Verwaltungsvermögen.

Bezüglich der Ausschreibung kann ich nicht in allen Details antworten, Herr Buchhofer. Was Sie ansprechen, ist mir aber bekannt. Hier geht es um ein Vorhaben mit wenig planerischen, architektonischen Leistungen, sondern vielmehr um Koordination und Organisation der Baustelle. Darum wurde bewusst anders vorgegangen als streng nach den Empfehlungen der SIA. Ich kann Ihnen allerdings versichern, dass wir das Verfahren jeweils von Fall zu Fall anschauen und anpassen. Ich empfehle Ihnen, die Details mit den anwesenden Experten auf der Tribüne zu klären. Das ist zielführender als mit mir.

Von Herrn Rüber wurde die Synergie angesprochen. Es ist tatsächlich so, dass vor allem bei der Gebäudehülle dringlicher Handlungsbedarf besteht und wir keine Zeit haben, zuzuwarten. Ansonsten müssten wir teure Provisorien erstellen, wenn wir überhaupt den Platz dafür finden würden. Daher haben wir das etappierte Vorgehen gewählt.

Bezüglich der Fenster mussten wir ebenfalls abwägen. Da ist einerseits die denkmalpflegerische Abwägung, aber effektiv haben die Fenster sehr solide Holzrahmen. Diese zu behalten ist auch energetisch verantwortbar. Mit dem Ersatz der Scheiben kommen wir auf den heutigen Standard, der den drei Säulen der Nachhaltigkeit entspricht. Es ist für die Nutzer gut, es ist eine ökologisch gute Variante, weil wir weniger graue Energie brauchen und es ist auch billiger, als die Fenster vollständig zu ersetzen. Ich danke für die gute Aufnahme des Geschäfts.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 21 janvier 2026, vu l'art. 44, al. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 3 mars 2024 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête à l'unanimité:

1. Le Conseil de ville prend connaissance du rapport du Conseil municipal du 21 janvier 2026 concernant « Bâtiment scolaire « Freco », rue Bubenbergr 15 / Crédit d'engagement pour l'assainissement urgent de la façade et du toit ».
2. Le crédit d'engagement n° 54000.0380 de 2 550 000 francs pour le projet « Bâtiment « Freco », rue Bubenbergr 15 / Crédit d'engagement pour l'assainissement urgent de la façade et du toit » est accordé.
3. Toute dépense supplémentaire due au renchérissement est d'ores et déjà approuvée.
4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

9. 20260070 Achat de l'immeuble de la rue des Prés 133 en vue de son utilisation comme archives municipales / Crédits d'engagement pour l'acquisition et l'aménagement temporaire en salle de gymnastique provisoire

Suter Daniel, au nom de la Commission de surveillance: La particularité de cette affaire consiste, d'une part, dans le fait qu'elle concerne trois directions, d'abord la direction des finances pour l'achat de l'immeuble, la direction de la formation, culture et sport pour les affectations et la direction des travaux publics, des transports et de l'énergie pour les aménagements.

Elle consiste, d'autre part, dans le fait que l'on ne nous propose pas dans ce cas un projet concret auquel nous sommes appelés à allouer les moyens nécessaires à sa réalisation, mais au contraire, d'acquérir une part importante de ces moyens pour la réalisation d'un projet qui nous sera présenté ultérieurement. Ce projet concerne les archives municipales dont le besoin de rénovation est indiscutable. Elles sont actuellement éparpillées à plusieurs endroits partiellement difficiles d'accès et surtout abritées dans des locaux inadaptés, parfois loués au prix fort et jugés non conformes par la préfecture depuis des années avec un délai de remédier jusqu'en 2028.

Par le passé, un projet de nouvelles archives avait été envisagé sur le site des pompiers, selon une estimation du bureau « Bauökonomie AG » de 2024 pour un investissement de 9'560'000 fr., alors que, basé sur les mêmes critères, l'aménagement des archives à la rue des Prés 133 est estimé à 5'925'000 fr., montant auquel s'ajoute le prix d'achat de cet immeuble pour un total de 9,05 mio. fr. Soit une économie de 505'000 fr. ou 32'825 fr. pour les coûts induits par année par rapport au premier projet envisagé. A noter que la question de la statique qui se pose sera examinée dans le cadre de l'aménagement d'une salle de gym provisoire, le coût éventuel du renforcement estimé à 650'000 fr. étant compris dans les 5'925'000 fr.

Considérant enfin que la surface totale de la rue des Prés 133 de 1'795 m² est supérieure à celle qui servait de base au programme du concours du premier projet et que, vérification faite par un groupe de travail composé de différents spécialistes de la construction et les responsables du service des archives, le bâtiment convient parfaitement aux besoins de ce dernier. Le crédit d'engagement de. 3'130'000 fr. pour l'acquisition de cet objet se justifie par ce seul aspect. La valeur vénale de l'immeuble ayant en principe été évaluée plus bas, le prix de vente reste intéressant et il n'est manifestement pas négociable. Afin de permettre l'utilisation de ce bâtiment temporairement à d'autres fins, la réalisation du projet des archives ne se fera toutefois qu'après 2033. La préfecture patientera.

Ainsi, il sera d'abord possible d'y aménager une salle de gym provisoire pour les Platanes. Les problèmes rencontrés à ce sujet par le collège sont largement connus. Selon ce que nous avons appris en janvier, il sera en chantier entre 2030 et 2033, période pendant laquelle les élèves seront provisoirement transférés dans les bâtiments existants de l'école de la Champagne. Jusqu'en 2031 ou plus tard, ils disposeraient donc à la rue des Prés 133, soit à une distance encore raisonnable de leur école, d'une salle de gym appropriée. La même mutation de locaux industriels en salles de gym opérée à la rue des Prés 90 sert de base à ce projet qui est réalisable dès cette année.

D'où le deuxième crédit qui nous est demandé ce soir de 760'000 fr., y compris les inventaires et sondages de la structure porteuse en vue de l'utilisation définitive comme archives municipales. Manifestement, l'avantage de ce projet par rapport à la variante examinée d'une halle gonflable sur la zone de verdure à la rue de l'Allée n'est pas que financier et ne souffre d'aucun doute.

Ensuite, il y a encore cet autre projet d'envergure qui nous attend, la rénovation complète du bâtiment de la bibliothèque de la ville, y compris les archives municipales qu'elle abrite, prévue à partir de 2031. Les deux institutions auront besoin d'une solution temporaire pendant au moins deux ans. Le rapport nous montre de manière détaillée et transparente que la rue des Prés 133 couvre le besoin en surface pour les deux affectations.

Puisque les besoins d'infrastructures, de stocker des documents, de la bibliothèque provisoire et des archives définitives sont largement comparables, il devrait être possible d'exploiter des synergies. Les avantages, notamment financiers, par rapport à une solution modulaire sont évidents. Le crédit définitif pour cette solution transitoire devrait nous être soumis avec celui de la rénovation de la bibliothèque. Sur le plan financier, la rue des Prés 133 comporte en résumé un potentiel d'économies de 557'000 fr. pour son utilisation provisoire comme salle de sport pendant 5 ans. 523'000 fr. pour l'utilisation provisoire comme bibliothèque pendant deux ans et 32'825 fr. par année pour les archives municipales définitives. Une pierre, trois coups, dira-t-on, c'est gagné! Enfin, l'achat de ce bâtiment et sa réaffectation permettant de conserver et d'utiliser à bon escient un élégant immeuble industriel de qualité construit en période de plein boom économique de l'après-guerre dans ce qui était alors une zone industrielle, devenu entre-temps un péricentre de la Ville de Bienne.

La Commission de surveillance remercie le Conseil municipal et les services de l'Administration impliqués pour le rapport qui nous est soumis et du remarquable travail de coordination à moyen et long termes qu'il implique entre divers besoins essentiels. Elle vous recommande d'accepter les deux crédits d'engagement qui nous sont proposés.

Paronitti Maurice, au nom du Groupe PRR: Notre Groupe accepte les crédits d'engagement demandés et remercie le Conseil municipal et l'Administration pour la solution convaincante qui a été trouvée. Selon nos informations, le bâtiment de la rue des Prés pourrait être acquis à un prix tout à fait intéressant et permettrait de résoudre temporairement 3 casse-têtes. L'aménagement des salles de gymnastique pour l'école des Platanes, l'installation des archives municipales en un lieu adéquat et sûr avant une solution définitive, ainsi que l'assurance d'un accueil temporaire de la bibliothèque de la Ville, dont les locaux actuels qu'elle loue à la ville doivent vraiment être rénovés. Le Conseil de fondation de la Bibliothèque que je préside, et l'ensemble du personnel sont soulagés d'apprendre que des améliorations essentielles du bâtiment actuel de la Bibliothèque vont pouvoir s'effectuer, car c'est depuis longtemps un souci, tant pour ceux qui y travaillent que pour les usagers. Il faudra encore beaucoup de patience, rien ne se fera avant un lustre donc une durée de cinq ans. Mais les choses se font au regard de la situation difficile dans laquelle les finances publiques se trouvent et nous recommandons donc l'adoption de cette requête.

Schultz Moema, au nom du Groupe PSR: Notre Groupe soutient bien évidemment le crédit d'engagement pour l'achat et l'aménagement de l'ancien immeuble, à la rue des Prés 133. Ce projet nous paraît être une solution à la fois pratique et cohérente face à ces défis. Nous remercions déjà pour la visite de l'immeuble qui nous a permis de constater son potentiel. C'est un privilège en tant que parlementaire de pouvoir voir derrière les coulisses et jeter un coup d'œil à tous les petits angles morts dans un immeuble.

Ensuite, nous le savons, l'urgence est réelle en ce qui concerne les infrastructures sportives par exemple et donc il est indispensable de trouver des solutions de remplacement pour les halles des Platanes. Cet achat y contribue de manière pragmatique. Moi, je me réjouis particulièrement de la phase où ce lieu abritera la bibliothèque provisoire, surtout pour la terrasse pour lire un livre par exemple et jeter un coup d'œil sur notre magnifique ville. C'est aussi cela une ville vivante, des espaces accessibles ouverts où l'on peut se rencontrer et profiter de ce cadre. Enfin, nous souhaitons profiter de ce projet pour aller un peu plus loin, pour une intervention parlementaire que l'on déposera. Nous proposerions d'examiner si une partie des anciens locaux de bureau pourrait être mis à disposition des partis et des associations pour des réunions ou d'autres activités par exemple. Cela ira dans le sens de l'intervention parlementaire « Räume für die Politik » de Salome Strobel. Vous verrez cela et si quelqu'un est intéressé à co-signer, n'hésitez pas à venir me voir.

Schlup Katharina, Fraktion GLP+: Der Kauf der Immobilie an der Mattenstrasse 133 scheint ein Glücksfall zu sein. Als Turnhalle und Bibliothek bieten sich zwei sinnvolle Zwischennutzungen an, bevor das Gebäude seinem eigentlichen Zweck als Stadtarchiv zugeführt wird. Dazu kommt die weitere Nutzung des Gebäudes als Lagerhalle der Dienststelle Logistik. Wir folgen deshalb dem Vorschlag des Gemeinderates und empfehlen den Kauf der Liegenschaft. Wir schätzen ganz besonders die Flexibilität des Gemeinderates, auf eine solche Opportunität zu reagieren. Auch wenn für das Stadtarchiv bereits ein Architekturwettbewerb durchgeführt wurde, kommt mit dem vorliegenden Projekt eine Variante zum Zug, die Sparpotenzial aufweist, ein bestehendes Gebäude nutzt und dadurch graue Energie spart. Wir danken insbesondere der Abteilung Steuern und Finanzen für den aufschlussreichen Mitbericht, der eine Gegenüberstellung nicht nur der Folge, sondern auch der Investitionskosten aufzeigt und auf bereits getätigte Ausgaben wie eben den Architekturwettbewerb hinweist.

Leonarz Matilda, Fraktion SP/JUSO: Die Liegenschaft an der Mattenstrasse 133 ist toll und das sage ich nicht nur als Fan von alten Industriegebäuden. Vor einigen Wochen durften wir die ehemalige Fabrik begutachten und konnten deren Potenzial mit eigenen Augen sehen. Der Kauf der Liegenschaft ergibt ökologisch, städteplanerisch und finanziell Sinn. Vielen Dank für den ausführlichen und gut dargestellten Bericht.

Vor allem die Zwischennutzung als Turnhalle scheint mir sehr sinnvoll und ist dringend nötig. Die SchülerInnen brauchen geeignete Räume, um Sport zu treiben, was im Schulhaus Platanes momentan nicht möglich ist. Biel braucht angemessene Räumlichkeiten für SchülerInnen, aber auch für Vereine und politische Gruppierungen. Wir wollen ein soziales Biel, das allen Räume bietet. Deshalb fordern wir eine Prüfung der Verfügbarkeit der Büroräumlichkeiten im Ostteil des Gebäudes für eine potenzielle Nutzung politischer Gruppierungen, wie im erheblich erklärten Postulat 20210260 «Räume für die Politik» gefordert. Ich finde, dass es unsere Aufgabe ist, anstelle eines Abrisses historische industrielle Bauten neu zu denken und aufzuwerten. Biel ist auch eine Industriestadt und das darf man sehen.

Ein grosses Plus ist die Halle im Untergeschoss, welche durch eine Rampe gut zugänglich ist. Obwohl es dem Bieler Charme entspricht und einen gewissen Witz hat, verdient das Bieler Abstimmungsmaterial mehr, als mit Särgen im Krematorium gelagert zu werden. Eine praktische Lösung muss her. Aus den genannten Gründen unterstützt die Fraktion SP/JUSO den Kauf der Liegenschaft.

Tonon Ariane, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Notre Groupe est favorable au projet et se prononce donc pour le crédit de 3'130'000 fr. nécessaire à l'achat du bâtiment ainsi que pour la somme de 760'000 fr. nécessaire à l'aménagement de la salle de gymnastique provisoire. L'espace est idéal pour les trois usages prévus. Une salle de gymnastique provisoire en remplacement de celle des Platanes dès la rentrée scolaire, on en a déjà abondamment parlé, avec une adaptation durant les cinq ans de fonctionnement au sport d'équipe, ce qui est un manque flagrant, surtout au centre de la Ville, en matière d'équipement sportif.

Deuxième usage, la bibliothèque de la Ville et les archives municipales, ou plutôt la partie des archives municipales qui est actuellement dans le même immeuble que la bibliothèque de la Ville à la Place du Marché-Neuf. Ce bâtiment attend depuis longtemps d'être rénové. Il n'y a pas à en douter un seul instant. La rue des Prés 133 pourrait donc l'abriter durant les deux ans de rénovation. Nous avons toutefois une réticence qui est liée à la facilité d'accès. La bibliothèque n'est pas seulement un service de prêts mais également un lieu social, un lieu de rencontre et un lieu d'échange, notamment pour une population à mobilité difficile. J'ai donc une question au Conseil municipal. Est-il prévu de garantir un accès facilité avec une solution en transports publics qui serait plus ou moins similaire à celle qui existe actuellement au centre-ville ?

Troisième projet enfin, les archives, partie de notre mémoire collective, donc les archives tout entières trouveraient place dès 2033 dans ce bâtiment et de manière définitive, avec sans doute enfin un endroit accueillant où les consulter, ce qui n'est toujours pas le cas actuellement.

Il y a un quatrième usage dont on parle peu, le matériel du service de la logistique trouverait enfin un local, un sous-sol définitif lui aussi. Et ceci encore, cet immeuble appartient au patrimoine industriel de la Ville. Il est donc de notre devoir de le maintenir et d'en garantir la réaffectation. Quoi de mieux pour abriter notre mémoire collective

qu'un bâtiment lui-même objet de mémoire. Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé à ce projet et je vous remercie de votre attention.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Fraktion FDP: Die FDP-Fraktion unterstützt den Kauf der Liegenschaft an der Mattenstrasse 133. Sie ist ein identitätsstiftender, erhaltenswerter Industriezeuge mit grossem Potenzial. Das Geschäft überzeugt sowohl strategisch als auch konkret. Es löst mehrere Probleme gleichzeitig, das wurde bereits erwähnt. Es ist pragmatisch, zeitnah und wirtschaftlich sinnvoll.

Statt teurer Einzelmassnahmen entsteht eine gestaffelte, durchdachte Lösung mit echtem Mehrwert für Stadt und Quartier. Ich war an der Begehung vor Ort und muss sagen, ich war begeistert und gleichzeitig, ich gebe es offen zu, auch ein wenig neidisch. Vor knapp zwei Monaten haben ich und ein Büropartner uns die Frage gestellt, was mit dieser spannenden Liegenschaft passiert und ob sie zu erwerben wäre. Nun ja, einen knappen Monat später musste ich zur Kenntnis nehmen, dass die Stadtverwaltung dieses Mal schneller und cleverer war als wir Unternehmer. Ich hätte nicht gedacht, dass das einmal geschehen würde, aber bravo.

Auch finanziell ist die Vorlage stimmig. Die Alternativen sind wenig flexibel und teilweise deutlich teurer. Einmal mehr zeigt sich, dass Eigentum, richtig eingesetzt, oft besser ist als mieten.

Herr Koller, wenn staatliches Handeln einmal effizient, flexibel und wirtschaftlich zugleich funktioniert, könnte man es einfach gut finden und offen dafür sein, Liegenschaften nicht nur zu erwerben, sondern sie vielleicht aus strategischen Gründen auch zu veräussern. Wir von der Fraktion FDP hoffen, dass mit dieser Offenheit künftige Diskussionen über den Verkauf einer Liegenschaft etwas glatter über die Bühne gehen.

Müller Lukas, EDU: Die Liegenschaft befindet sich in einer tristen Strassenschlucht. Die Südwestseite hat keine Fenster. Wäre es deshalb möglich, diese Fassadenseite mit einem Wandgemälde zu gestalten? Damit könnte das Gebäude von aussen her der Bevölkerung zugänglich gemacht werden. Beispielsweise könnte die Geschichte der Stadt präsentiert werden. Wir haben eine Street-Art-Szene in Biel, die das Geld vielleicht in einer Fundraising-Aktion zur Verfügung stellen könnte. Die kahle Wand ist kein schöner Anblick.

Zudem könnte die grosse Fläche auf dem Dach Unternehmen zur Verfügung gestellt werden, um mit Solarzellen Strom in das Netz einzuspeisen. Die Fläche würde sich zur Nutzung von Solarenergie eignen.

Heiniger Peter, PdA: Es ist schön von den Fachleuten hier im Saal zu hören, dass der Gemeinderat auch etwas gut machen kann. Der Kauf der Liegenschaft und die Nutzung durch die Stadt sind sinnstiftend. Bei mir stellt sich eine grosse Frage. Das Gebäude wurde 1959 gebaut. Um diese Zeit wurden Bausubstanzen eingesetzt, welche heute rückgebaut werden müssen. Ich frage mich, ob nicht irgendwelche Altlasten auftauchen könnten und das gut untersucht wurde? Wir haben nämlich schon ein paar Leichen im Keller gefunden. Ich hoffe, das wurde gut abgeklärt. Die Altlasten und Sanierungskosten würden an uns hängen bleiben.

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Afin de pouvoir finir de traiter cet objet avant la pause, je vous propose de clore la liste des orateurs.

Fritschi Lorenz, SP: Ich erlaube mir, als Lehrperson etwas zum Thema zu sagen. Wir sprechen zum wiederholten Mal über ein Schulgebäude. Ich weise darauf hin, dass derzeit ein Lehrpersonenmangel herrscht. Davon dürften alle schon einmal gehört haben. Künftige Lehrpersonen müssen gewonnen werden können. Häufig werden BewerberInnen durch das Schulhaus und ihre zukünftigen Arbeitsräumlichkeiten geführt. Ich selbst habe schon auf Anstellungen verzichtet, wenn ich beim Besuch der Räumlichkeiten gedacht habe: «Hier soll ich arbeiten?». Vorliegend haben wir es mit einem Gebäude zu tun, in welchem es Freude machen wird, zu arbeiten. Ich freue mich über die tolle Idee, das Gebäude zu kaufen.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Selten herrscht von links bis rechts zu einem Baugeschäft so grosse Einigkeit. Das freut mich sehr. Das vorliegende Geschäft ist unüblich. Uns bietet sich die seltene Gelegenheit, ein solches Gebäude kaufen zu können. Viele Herausforderungen können auf einmal angegangen und mindestens teilweise gelöst werden.

Ich gehe nicht weiter auf die verschiedenen Nutzungsetappen ein, sie wurden bereits erwähnt. Bezüglich des Bibliothekprovisoriums ist im Moment noch nicht klar, wie das Sanierungsprojekt aussieht. Ob die Räumlichkeiten vom Publikum genutzt werden oder nicht, kann ich heute noch nicht sagen.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de dire si ce bâtiment sera utilisé uniquement pour stocker les livres ou s'il y aura une utilisation possible du public actuel de la bibliothèque. Je ne peux donc pas encore dire cela mais je pars du principe que les deux options seront prévues. Pour ce qui concerne le bâtiment en lui-même, il est clair qu'il est possible de procéder à des aménagements afin qu'il soit accessible à des personnes à mobilité réduite. Concernant une adaptation du plan des transports en commun, je ne pense pas que cela se fera. J'ai toutefois regardé et l'arrêt de bus le plus proche se trouve à 150 m du bâtiment. Il est clair que cela n'est pas aussi proche que dans la situation actuelle mais pour une durée limitée, il s'agit d'une distance raisonnable.

Zur Frage bezüglich des Projekts, das Stadtarchiv in den Neubau der Feuerwehrkaserne zu integrieren: Inzwischen ist so viel Zeit vergangen, dass der Wettbewerb neu gestartet werden muss. Falls Sie dem vorliegenden Geschäft heute zustimmen, werden wir das neue Projekt für den Neubau ohne Archiv lancieren. Das Gebäude an der Mattenstrasse ist für das Archiv besser geeignet, weil die Ansprüche, was Statik und klimatische Bedingungen betrifft, hoch sind. Diese können wir günstiger realisieren als in einem Neubau. Auch dort haben wir also eine Win-Win-Situation.

Herr Müller, das Gebäude ist schützenswert, insofern dürfte ein Wandgemälde schwierig werden, aber ich bin sicher, dass wir eine Idee finden. Bezüglich Solarenergie gehe ich davon aus, dass die Stadt eher selbst etwas machen würde. Allenfalls käme eine Lösung mit der Solargenossenschaft in Frage, etwas, das wir auch schon gemacht haben.

Herr Heiniger, zu Ihrer Frage der Altlasten. Wir haben das Gebäude untersucht und gehen nicht davon aus, dass sich die verbauten Elemente über dem üblichen Rahmen bewegen, was Asbest angeht. Wie in den meisten Häusern aus dieser Zeit ist eine entsprechende Sanierung möglich. Der Untergrund ist sekundär, weil dieser erst bei einem Abriss zum Thema würde. Auch zum generellen Zustand der Bausubstanz haben wir Untersuchungen gemacht und kennen den Zustand des Gebäudes. Aufgrund dieser Überlegungen können Sie dem Geschäft guten Gewissens zustimmen.

Mit dem vorliegenden Projekt können wir mehrere Herausforderungen lösen und eine Lösung für das Stadtarchiv finden. Der Leiter und sein gesamter Mitarbeiterstab sind heute auf der Tribüne anwesend. Eine gute, günstige Lösung an einem zentralen Standort ist wichtig. Ich finde die Symbolik dahinter, die Geschichte der Stadt Biel in einem Industriegebäude unterzubringen, passend. Danke für die Zustimmung zum vorliegenden Geschäft.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 28 janvier 2026, vu l'art. 44, al. 1, et en relation avec l'art. 19, al. 1, let. c, du Règlement de la Ville du 3 mars 2024 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête à l'unanimité:

1. Les crédits d'engagement suivants sont approuvés pour l'achat de l'immeuble de la rue des Prés 133, y compris la parcelle n° 9210, et pour les adaptations architecturales nécessaires à l'aménagement de la salle de gymnastique provisoire:
 - a) un crédit d'engagement n° 54000.0601 d'un montant de 3 130 000 francs pour l'achat de l'immeuble de la rue des Prés 133, y compris la parcelle n° 9210, et
 - b) un crédit d'engagement n° 54000.0602 d'un montant de 760 000 francs pour les adaptations architecturales nécessaires à l'aménagement de la salle de gymnastique provisoire.
2. Tout dépassement de crédit dû au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est en outre habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet.
4. Le Conseil municipal est chargé de soumettre en temps utile au Conseil de ville un projet relatif au bâtiment provisoire de la Bibliothèque de la Ville et à son utilisation définitive en tant qu'archives.

Interruption de séance: 20h25 à 21h25

10. 20240067 Réponse au postulat Eggli Roland, GLP, « Création d'une commission d'urbanisme pour la Ville de Bienne »

Bucher Juliet, Stadtratsbüro: Das Stadtratsbüro (SRB) nimmt den Vorstoss zur Kenntnis, rät aber davon ab, eine Stadtplanungskommission zu schaffen. Die bestehenden Verfahren und Partizipationsmöglichkeiten sind ausreichend und gesetzlich geregelt. Angesichts des Ressourcenbedarfs und der 2025 erfolgten Revision der Geschäftsordnung des Stadtrats (GO-SR; SGR 1.5.1-1) erscheint die Schaffung einer weiteren Kommission unnötig. Daher empfehlen wir, das Postulat als erfüllt abzuschreiben und die Schaffung einer neuen Kommission abzulehnen.

Eggli Roland, Fraktion GLP+: Ich möchte dem Stadtratsbüro für seinen Bericht danken. Das Stadtratsbüro konnte das Anliegen des Vorstosses nachvollziehen, wonach eine Stadtplanungskommission den Stadtrat als Ganzes entlastet und die politische Akzeptanz von grossen Bauprojekten verbessern würde. Zu viele Grossprojekte in unserer Stadt scheitern nach hohen Planungskosten an der Urne, wie beispielsweise die Neugestaltung des Bahnhofplatzes, die Umgestaltung des Unteren Quais oder die Sanierung des Neumarktplatzes. In Traktandum 14, Motion 20250281 werden wir über die Schaffung einer nicht ständigen Spezialkommission zur Umwandlung des Spitalareals Beaumont debattieren. Gerade dieser Vorstoss zeigt, dass bereits seit über sechs Jahren über dieses grosse Projekt diskutiert und geplant wird. Eine lange Zeit, in welcher der Stadtrat nicht zeitnah eingebunden ist. Dies wäre Aufgabe der Stadtplanungskommission. Ihre Schaffung würde zu folgenden Verbesserungen führen:

- Frühzeitiger Einbezug verschiedener Perspektiven. Durch die parteipolitische Zusammensetzung fliessen unterschiedliche Meinungen früh ein. Das erhöht die Akzeptanz von Projekten.
- Kontinuität und Fachwissen. Ständige Kommissionen bauen Know-how in bestimmten Themenbereichen auf. Das verbessert die Qualität der politischen Arbeit langfristig. Die Experten der verschiedenen Fraktionen arbeiten projektübergreifend aktiv zusammen.
- Effizienz im politischen Prozess Auch wenn es auf den ersten Blick nach mehr Struktur aussieht, sparen Kommissionen oft Zeit und Kosten, weil weniger Projekte später scheitern oder überarbeitet werden müssen.
- Höhere Erfolgsquote an der Urne. Breit abgestützte Vorlagen haben bessere Chancen bei Volksabstimmungen. Konflikte werden früher erkannt und entschärft.

Dass auch wir in Biel zwingend ständige Kommissionen benötigen, zeigt sich bei der Finanzkommission. Zwar ist diese besondere Kommission befristet, aber eine Auflösung in absehbarer Zeit ergibt kaum Sinn. Im Vorfeld der heutigen Stadtratssitzung habe ich mich mit Mitgliedern der verschiedenen Fraktionen ausgetauscht. Dabei wurde mir von der Mehrheit bestätigt, dass sie zurzeit gegen die Schaffung von ständigen Kommissionen sind. Folgerichtig akzeptiere ich den vorliegenden Antrag des Stadtratsbüros, keine Stadtplanungskommission zu schaffen und das Postulat als erfüllt abzuschreiben.

Müller Bernhard, Fraktion SVP: Die Fraktion SVP empfiehlt, das Postulat als erfüllt abzuschreiben und damit dem Stadtratsbüro zu folgen. Wir können das Anliegen des Urhebers weitgehend nachvollziehen. Der Vorstoss beinhaltet viele gute Ideen. Die mit dem Inhalt verbundenen Weisungen betreffen verschiedene Sachgebiete und sind ohnehin bereits vorgeschrieben. 2027 kommen im Rahmen des Mitwirkungsreglements neue Anträge betreffend Befragungen und Quartiermitwirkungen hinzu. An der Sitzung vom 20. August 2025 haben wir uns gegen das Postulat entschieden und der Gemeinderat hat ebenso empfohlen, das Postulat als erfüllt abzuschreiben. Im Hinblick auf die Ressourcen, die wir gar nicht haben und natürlich auf die Finanzaufwendungen werden wir dem Stadtratsbüro folgen.

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Le Conseil municipal ne souhaite pas prendre la parole.

Vote

1. Le Conseil de ville prend connaissance du rapport du Bureau du Conseil de ville du 10 février 2026 concernant la création d'une commission d'urbanisme pour la Ville de Bienne.
2. Le postulat 20240067, Roland Eggli, « Création d'une commission d'urbanisme pour la Ville de Bienne » est classé comme étant réalisé.

11. Interventions reportées des séances précédentes

Boly Kady, vice-vice-présidente du Conseil de ville: Nous allons passer au traitement des interventions parlementaires. Je rappelle encore une fois que les temps de paroles sont réduits, donc ce sera 5 minutes pour les groupes et 3 minutes pour les personnes individuelles. Je souligne aussi que selon l'article 30 alinéa 2 du règlement du Conseil de ville, les propositions incontestées ne sont pas soumises au vote.

11.1 20250253 Postulat Heiniger Peter, POP, Augsburger-Brom, hors parti, « Améliorer l'accès aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite »

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe 1)

Heiniger Peter, PdA: Zuerst einmal bedanke ich mich für die Beantwortung und die positive Bearbeitung des Vorstosses, der ja nicht abgeschrieben werden soll. Trotzdem möchte ich einige wichtige Punkte einbringen. Wie Sie sehen, kann ich auf das Podium zum Rednerpult steigen. Das ist nicht allen Menschen möglich.

Mobilität bedeutet Selbständigkeit. Wer nicht selbstständig zur Arbeit, zum Arzt oder zum Einkaufen gelangt, ist im Alltag eingeschränkt. Barrierefreier Zugang zum öffentlichen Verkehr ist kein Zusatzangebot, sondern eine Grundvoraussetzung für gleichberechtigte Teilhabe. Die Vereinten Nationen verpflichten mit der UN-Behindertenkonvention zur Zugänglichkeit von öffentlicher Infrastruktur. In der Schweiz ist diese Verpflichtung im Behindertengleichstellungsgesetz (BehiG; SR 151.3) verankert. Es geht also nicht nur um ein politisches Anliegen von mir, sondern um einen klaren gesetzlichen Auftrag. Das BehiG hätte bis Ende 2024 umgesetzt werden sollen. Diese Frist ist längst abgelaufen.

Wie in der Beantwortung ersichtlich, sind in unserer Stadt unzählige Haltestellen nicht im Rahmen des BehiG zugänglich, das heisst barrierefrei. Es geht um unsere Bevölkerung. Barrierefreiheit betrifft nicht nur Menschen mit dauerhaften Behinderungen oder Einschränkungen, sie betrifft auch ältere Menschen, Personen mit temporären Einschränkungen, Eltern mit Kinderwagen oder Reisende mit Gepäck. Kurz, sie nützt vielen, nicht wenigen.

Hinzu kommt die demografische Entwicklung. Unsere Gesellschaft wird älter. Wenn wir heute nicht vorausschauend planen, schaffen wir morgen höhere Kosten, denn nachträgliche Anpassungen sind bekanntlich teurer als kluge Integration bei anstehenden Sanierungen. Barrierefreiheit ist deshalb auch finanzpolitisch vernünftig.

Sie reduziert langfristige Speziallösungen, wie in der Beantwortung des Gemeinderats erwähnt. Die Shuttle-Lösungen sind auch nicht barrierefrei und man muss sich da melden. Sie stärken aber die Selbständigkeit und erhöhen die Attraktivität unserer Stadt als Wohn- und Wirtschaftsstandort für alle.

Es geht nicht um Luxus, sondern um Zugänglichkeit und Respekt und um eine Infrastruktur, die allen dient. Lassen Sie uns heute die richtigen Weichen stellen, damit alle Menschen selbstbestimmt mobil sein können. Ich bitte Sie, das Anliegen zu unterstützen. Ich frage mich auch ein bisschen böse, ob der Gemeinderat etwas unternehmen würde, wenn ich dieses Postulat nicht eingereicht hätte. Die notwendigen Schritte müssen so schnell wie möglich gemacht werden. Ich danke Ihnen für die Unterstützung und vor allem dem Gemeinderat, dass er Hand bietet, endlich etwas zu machen.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Herr Heiniger, Ihre letzten Worte haben mich provoziert, etwas dazu zu sagen. Nein, es ist nicht aufgrund Ihres Postulats, dass wir etwas machen wollen. Wir sind bereits daran, wenn auch nicht in dem gewünschten Tempo. Da sind wir leider in guter Gesellschaft. Der Gemeinderat hat, wie Sie sich erinnern, mit Substance 2030 den Investitionsplafond auf CHF 30 Mio. reduziert und die Investitionen nochmals geprüft und neu priorisiert. Bei den Infrastrukturinvestitionen war klar, dass die gesetzlich gebundenen BehiG-Anpassungen drinbleiben, aber in andere Projekte integriert werden, um Synergien zu nutzen. Das ist nicht nur aus finanziellen Überlegungen sinnvoll, sondern auch praktisch. Einerseits haben wir die personellen Ressourcen nicht, um Massnahmen ausserhalb von Projekten umzusetzen, andererseits ist es auch finanziell vorteilhaft die Anpassungen gleichzeitig mit anderweitigen Infrastrukturmassnahmen vorzunehmen.

Wenn ich in der Aufsichtskommission ein Bauprojekt vorstelle, ist mein Standardspruch häufig, dass es auch eine Bushaltestelle betrifft. Wir würden gerne schneller vorwärts machen, weil wir auch der Meinung sind, dass die Zwischenlösung mit den Shuttle-Rufbussen nicht ideal ist, weder für die Betroffenen noch die Verkehrsbetriebe (VB) und auch nicht für uns. Darum werden wir sicher am Thema dranbleiben und es ernsthaft weiterverfolgen.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

11.2 20250255 Postulat Corbaz Catherine, Les Vert-e-s, « Plan canicule : mesures et actions pour protéger la population »

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe 2)

Corbaz Catherine, Les Vert-e-s: Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Effectivement, c'est une bonne nouvelle, la Ville a plusieurs projets qui permettent d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes face aux instabilités climatiques qui se profilent de plus en plus. Dans le rapport pour lequel je vous remercie, on parle notamment de végétalisation. Ce sont des mesures évidemment qui prennent du temps, qui s'étendent à long terme. Moi, je m'intéressais plus particulièrement aux mesures de crise, donc à court terme. Au vu des événements extrêmes qui augmentent, comme de plus en plus de fortes canicules, je pense que nous devons être prêts et prêtes pour affronter ce genre de situation. Donc, je me

réjouis beaucoup de voir le rapport que vous nous promettez et je reviendrai à la charge à ce moment-là.

Müller Bernhard, Fraktion SVP: Das Postulat fordert den Gemeinderat auf, den Stadtrat über die Erstellung eines Hitzewellenaktionsplans zu informieren. Eigentlich ist es selbstverständlich, dass jeder von uns sich so gut wie möglich schützt und wir alles schützen, was wir können. Es stellt sich die Frage, ob wir bereits etwas unternommen haben in dieser Sache oder nicht. Es bestehen nationale Richtlinien und Gesetze sowie kantonale Vorgaben, Regelungen und Vorschriften, Massnahmen zur Anpassung an den Klimawandel und Schutzpläne mit Hitzewellenaktionsplänen vorzusehen und Finanzen zur Verfügung zu stellen.

Korrekt ist, das müssen wir zugeben, dass solche Massnahmen das regionale und städtische Budget nicht belasten. Die Stadt Biel hat bereits umfassende Massnahmen für einen Hitzewellenaktionsplan ergriffen und in die Abteilung für öffentliche Sicherheit integriert. Dort wurde explizit eine Fachstelle für integrales Risikomanagement geschaffen. Sie beschäftigt sich mit dem Szenario und ist für den geforderten Hitzewellenaktionsplan zuständig. Biel hat mit der Revision des generellen Entwässerungsplans begonnen. Auf der Basis eines neuen Bewässerungskonzepts ist eine Oberflächenanalyse des Siedlungsgebietes in Auftrag. Ebenso wurden diverse Kommunikations-, Sensibilisierungs- und Bildungsmassnahmen gestartet. Es existiert also nicht nichts. Es gibt eine Vielzahl von vulnerablen und besonders gefährdeten Gruppen wie ältere Menschen, Kinder, Obdachlose und anderweitig sozial Benachteiligte sowie Menschen, die keine Amtssprache beherrschen. Wie diese Gruppen zu schützen sind, prüft die erwähnte Abteilung für öffentliche Sicherheit mit besonderen Schutzkonzepten. Zudem werden die von der Postulantin vorgeschlagenen Massnahmen geprüft.

Die Fraktion SVP ist deshalb geschlossen der Meinung, dass die bisher ergriffenen Massnahmen genügen, diesbezügliche Szenarien abzudecken und keine weiteren finanziellen Mittel eingesetzt werden müssen. **Wir lehnen das vorliegende Postulat klar ab.** An dieser Stelle muss an die Eigenverantwortung appelliert werden, diese kann nicht in allen erdenklichen Szenarien wegbedungen werden. Wer keine Eigenverantwortung wahrnimmt, den können wir nicht schützen.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal, d'adopter le postulat.

La proposition est acceptée.

11.3 20250256 Interpellation Tonon Ariane, Les Vert-e-s, Koller Levin, PS, Stolz Joseline, PSR, Corbaz Catherine, Les Vert-e-s, « Chemin de la Passerelle »

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe 3)

Tonon Ariane, Les Vert-e-s: Je vais être très brève pour vous dire que cette réponse est insatisfaisante et c'est un euphémisme.

En effet cette réponse ne montre aucune réflexion alors que les habitantes et habitants du quartier ont fait savoir par une pétition largement signée en 2021 qu'ils souhaitaient

que cette ultime zone verte soit un parc public. On demande donc au Conseil municipal quelles sont les intentions et on reçoit toute une série de possibilités ou conditionnels et nous n'en savons pas plus qu'avant. Mais je ne vais pas aller plus loin ici, ce sujet revient au point 15 de l'ordre du jour et nous reprendrons à ce moment-là.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: Avec une probabilité frôlant la certitude, les maîtres d'ouvrage proposant un projet de construction doivent compter avec des oppositions, surtout celles de voisins. Tout le monde préférera dans son voisinage le statu quo, surtout si c'est un pré vert, avant de voir surgir de nouvelles constructions avec de nouveaux voisins et les nuisances que cela comporte. Raison pour laquelle le droit de faire opposition dans les procédures d'octroi de permis de construire jouit d'une grande popularité. Or, si vous avez accès au pouvoir politique, il vous appartient d'utiliser ce levier en intervenant déjà en amont, soit au niveau de l'aménagement du territoire.

C'est ce qui est en train de se passer ici. Une voisine d'un potentiel projet de construction, qui participe au pouvoir politique vert de notre Ville, qui intervient pour souligner l'importance dans son quartier de deux terrains à bâtir dans son voisinage comme espaces verts, alors qu'ils se trouvent en zone à bâtir dans un quartier résidentiel où pratiquement chaque maison a son jardin et est située à quelques hectomètres d'une forêt et de deux zones de verdure et de sport à l'est et à l'ouest. Alors que les terrains en question pourraient être l'endroit idéal pour une maison d'habitation de qualité, notamment d'utilité publique, l'intervenante est en plus soutenue dans sa démarche par le champion socialiste de la construction de logements, on ne peut s'empêcher d'une impression de contradiction. Belle preuve en tout cas de la solidarité entre rouges et verts, nous l'avons déjà observé dans l'épisode de l'assaut sur 4 millions de nos réserves, 2 pour le programme de chacun des partis avec le soutien réciproque. Dans ce cas-là, comme ici, c'est le fonctionnement ordinaire du pouvoir, à Bienne, il est rouge-vert. Quant à la réponse du Conseil municipal, nous sommes rassurés de constater qu'il confirme son cap général en termes de construction de logements, notamment d'utilité publique, en soulignant la valeur à ce propos des terrains en question. Car oui, nous observons dernièrement en Suisse une tendance à la pénurie du logement, moins accentuée à Bienne qu'ailleurs.

La meilleure réponse à ce problème étant la construction de logements en facilitant aux professionnels du métier le plus possible leurs tâches, notamment en simplifiant les procédures administratives pour y arriver. Quant à la remarque que l'on trouve dans le dossier selon laquelle le Conseil de ville se serait prononcé en février 2021 contre la construction sur la parcelle en question, il y a lieu de préciser qu'en réalité, la question posée alors ne fut pas celle d'y construire ou pas. Mais il s'agissait d'une affaire foncière liée à un échange de terrain d'une certaine complexité avec un maître d'ouvrage qui fait l'unanimité contre lui dans le camp rouge-vert biennois. Il nous a semblé utile de mettre cette interpellation dans ce contexte qui est celui du développement urbain qui fait d'ailleurs l'objet de notre postulat traité au prochain point à l'ordre du jour. Je vous remercie de votre attention.

Tonon Ariane, Les Vert·e·s: Je vous remercie, Monsieur Suter, pour tous les compliments que vous venez de me faire. Vous avez prouvé par vos paroles que, effectivement, je suis élue pour défendre la population, entre autres de mon quartier, comme mon camarade socialiste défend aussi la population qui l'a élu. Il n'y a rien de plus à dire.

15. 20250287 Postulat interpartis Suter Daniel, Groupe PRR, Sutter Andreas, Groupe FDP, Benz Raphael, Groupe Avenir Bienne/Centre, « Pour le développement urbain – densifier »

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe 4)

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: L'idée derrière notre postulat est fondamentalement verte, puisqu'elle vise le développement urbain par la densification vers l'intérieur, objectif ancré dans la loi sur l'aménagement du territoire depuis 2014 comme contre-projet à une initiative populaire de ce parti. En même temps, il poursuit un objectif social, dans la mesure où il propose de réagir à la pénurie de logements qui s'est dernièrement annoncée avec son effet sur le niveau des loyers, le meilleur remède dans ce cas consistant à booster la construction de logements, mesure bénéfique en même temps pour les finances communales par le revenu de rente de superficie qu'elle procure et l'arrivée de nouveaux contribuables. Le tout à l'exemple de trois terrains dont deux se trouvent en zone à planification obligatoire avec des principes d'aménagement déjà précisés et un troisième en zone à bâtir, celui du chemin de la passerelle, prêt à être construit, toute réglementation approuvée en votation populaire.

A partir de là, l'on pouvait s'imaginer l'organisation dans ce cadre légal de concours d'architecture pour des projets d'exécution de qualité dans un délai à fixer selon les disponibilités. Or, par rapport à notre attente quant aux objectifs, aux mesures concrètes envisagées et le calendrier pour le développement de ces trois sites, la réponse du Conseil municipal reste pour le moins diffuse. Difficile de trouver en effet derrière cette réponse une véritable dynamique pour le développement urbain. S'agissant en effet de commencer par une stratégie en matière de logements attendue pour 2027, pour élaborer sur cette base un concept de développement urbain, de son côté considéré comme base stratégique supérieure pour définir les potentiels de développement sur l'ensemble du territoire avant de déterminer comment et où proposer l'offre de logements, sans oublier la stratégie en matière d'espaces extérieurs.

Ça a l'air très compliqué et le moment où l'on commence à construire sur un de ces terrains semble éloigné d'une éternité. Il reste l'impression que le poisson est en train d'être noyé par des procédures politico-administratives énormes qui seront sans doute agrémentées de toutes sortes de mesures participatives qui permettront à certains groupes, dont nous devinons déjà la composition, à faire valoir leurs idées. Pour faire court, on pourrait résumer de la manière suivante la conclusion du Conseil municipal par rapport à nos attentes: aujourd'hui, rien de tout ça.

Concernant le chemin de la Passerelle, la porte semble même s'entrouvrir dans le voisinage de notre collègue verte, épisode qu'il faudrait alors faire connaître en dehors de cette salle, parce que oui, ça sent la manipulation. Le groupe qui anime la Gurzelen, sans doute un des plus précieux terrains de la ville pour la construction de logements, peut espérer garder sa place de jeu et saura se mobiliser le moment venu. L'avenir nous le dira, aujourd'hui, tout semble être possible. Or, si je dis tout, il serait, selon la réponse du Conseil municipal, toujours envisageable que sur ces terrains destinés légalement à la construction, des immeubles pourraient un jour effectivement être construits. C'est ce message d'espoir que retiendront de la réponse du Conseil municipal, celles et ceux qui trouvent que notre ville devrait continuer à se développer

au sens de la densification vers l'intérieur pour accueillir de nouveaux habitants. C'est notamment le cas pour la section locale de l'UNIA qui s'est fait entendre en ce sens après le prolongement jusqu'en 2029 du contrat avec le groupe d'animation de la Gurzelen. C'est avec ces réflexions que nous remercions le Conseil municipal de sa réponse et nous continuerons à suivre ces évolutions avec le plus grand intérêt.

Rüber Stefan, Fraktion Grüne: Ich hoffe, dass Sie von der Zwischennutzung profitieren können, solange es sie gibt. Sie müssen unbedingt hingehen, was dort alles passiert, ist genial und super für unsere Stadt, das möchte ich einfach einmal gesagt haben.

Zum Postulat inhaltlich, es stimmt, wir müssen vorwärts machen beim gemeinnützigen Wohnungsbau. Das Thema liegt uns sehr am Herzen. Aktuell sind ca. 15% Wohnungen im Besitz von gemeinnützigen Wohnbauträgern. Als Ziel haben wir uns mit der Annahme des Reglements zur Förderung des gemeinnützigen Wohnungsbaus (SGR 8.5-1) einen Anteil von 20% gesetzt, Zeithorizont 2035. Wir wissen, dass es schwierig wird, das Ziel zu erreichen. Der Perimeter Gurzelen, das stimmt, spielt dabei eine wichtige Rolle, auch das ehemalige Stadion.

Die Planungsgrundlagen wurden im Mai 2019 von der Stimmbevölkerung mit 73% Ja-Anteil gutgeheissen. Ebenfalls eine wichtige Rolle spielt übrigens auch das Spitalareal. Der Gemeinderat ist deshalb aufgefordert, diese Planungen gründlich, aber auch so schnell wie möglich an die Hand zu nehmen. Ich denke, das tut er auch.

Grosses Potenzial sehen wir auch auf dem Areal des ehemaligen Schlachthofs. Dort haben wir einerseits ein schönes Gebäude, das unterdessen als schützenswert eingestuft wurde, andererseits haben wir noch viel Platz, der aktuell teilweise als Autoabstellplatz verwendet wird. Man kann sich durchaus ein bisschen visionärere Gedanken zu diesem sehr zentral gelegenen Areal machen, welches in Zukunft in nächster Nähe zum neuen Campus liegen wird. Etwas erstaunlich finden wir die Ausführungen zu den beiden Parzellen am Passerellenweg. Das offizielle Projekt für diesen Ort war der Verkauf an eine private Immobilienfirma zwecks Überbauung. Heute lesen wir, dass provisorische oder definitive Schulnutzungen, aber auch Nutzungen für gemeinnützigen Wohnungsbau in Frage kommen. Das ist grundsätzlich ein positiver Gesinnungswandel, lässt aber nach wie vor offen, wo es im Quartier Madretsch Nord öffentlichen Grünraum gibt, der auch für mobilitätseingeschränkte Personen oder Kinder erreichbar ist. Immerhin wird die Möglichkeit einer weiteren Nutzung als Park noch in Betracht gezogen. Ich möchte an dieser Stelle daran erinnern, dass sich unsere Fraktion für den Erhalt der Fläche als begrüneten Erholungsraum eingesetzt hat, weil dies von den Menschen gewünscht wird. Wir bestreiten das Postulat nicht, ich glaube, der Gemeinderat hat recht und tut seine Arbeit.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Merci pour ces remarques et l'occasion donnée ici de parler de ces utilisations temporaires. Les utilisations temporaires font sens tant qu'il n'est pas possible de commencer un projet concret. C'est en ce sens que notamment la grande aire de la Gurzelen est pensée. L'ancienne planification ne correspond plus à la réalité des besoins actuels, avec une grande surface notamment destinée à faire la transition entre l'école de la Champagne actuelle et le stade de foot, qui deviendrait alors une sorte d'Esplanade bis. Aujourd'hui, on pense que ce n'est plus très « Zeitgeist » de construire une surface bétonnée de ce type. On souhaiterait au contraire densifier, et cela nécessitera une revue de la planification. On souhaite intégrer les gens du quartier mais surtout prévoir un développement urbain de qualité, avec la construction de logements sur cette parcelle, en particulier des logements

coopératifs. Nous allons lancer la phase de planification qui est actuellement en préparation, pour 2027. Cela nécessitera probablement une affectation différente au niveau du plan de zone, ce qui ne permet pas de démarrer la construction comme cela était prévu. Si l'on démarre la construction, on aura un projet qui ne sera pas qualitativement satisfaisant tel qu'il est envisagé. Pour ne pas laisser ce terrain en friche, on a simplement reconduit l'utilisation temporaire, qui fonctionne jusqu'à présent.

Concernant la cheminée de la Passerelle, c'est plutôt mon collègue qui était en charge de cette affaire. Mais là aussi il y a la difficulté de la friche actuelle, où l'on se rend compte que l'utilisation n'est pas forcément celle qui avait été attendue. Oui, on va faire prévoir du logement là aussi, parce que l'on manque de logements et dans l'hypothèse où l'on en développe dans cette partie du quartier, cela pourrait être du logement coopératif également. Mais ce dont on se rend compte, c'est qu'avec l'assainissement en cours des différentes écoles, entre les Platanes et les Tilleuls, il sera peut-être nécessaire d'avoir une réserve de terrain pour accueillir des utilisations scolaires, provisoires ou pas. Ça, on ne peut pas le garantir en ce moment. On garde donc aussi ces deux parcelles en réserve. Pour le reste, je crois que le sujet est assez clair. L'intention de la Ville, c'est évidemment de densifier vers l'intérieur, mais avec une volonté de garantir une qualité et dans le développement et dans le logement. Je vous remercie pour l'échange et merci donc d'avoir posé ces questions, Monsieur Suter.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

11.4 20250257 Interpellation Weber Philippe, Groupe Les Vert-e-s, « Que fait le Conseil municipal contre les attaques du lobby automobile sur la limitation de vitesse à 30km/h ? »

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe 5)

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Très rapidement mais lentement car on parle de 30 km/h, je remercie le Conseil municipal pour sa réponse. J'aimerais juste signaler ce point car le 30 km/h, ce n'est pas l'imposition d'un système exclusif, ce n'est pas une chicane de plus mais c'est une mesure pragmatique, simple et pas chère. Le 30 km/h permet à tous les usagers et usagères, toujours plus nombreux sur la route, de coexister dans leurs déplacements, de renforcer la fluidité du trafic, de réduire le bruit à la source, de soulager les personnes qui souffrent du bruit, de limiter la pollution en ville, de renforcer la sécurité et de limiter les conséquences des accidents de la circulation notamment.

Quelle autre mesure serait plus efficace pour gérer ce genre de défi aussi simplement ? C'est une question que l'on peut se poser. Je vous laisserai sur cette question. J'aimerais encore me réjouir de deux points. Premièrement, que le Conseil municipal se positionne justement avec fermeté en faveur du 30 km/h et qu'il prenne les mesures qui sont requises pour le défendre, soit au niveau politique ou aussi dans les procédures juridiques en cours ou futures. Le deuxième point dont je me réjouis, c'est aussi qu'une mise en œuvre du postulat de Myriam Roth, notre ancienne collègue, le 30 km/h la nuit, arrive à son terme et que les résultats soient prochainement portés à notre connaissance. Je me réjouis bien sûr de prendre connaissance de ces résultats puis d'intervenir également dans ce cadre-là de manière adaptée et de débattre avec vous de ce sujet.

12. 20250373 Interpellation urgente Magnin Nadia, Les Vert·e·s, «Investissements durables et respectueux des droits humains pour la Caisse de retraite de la Ville de Bienne»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe 6)

Personne ne souhaite prendre la parole sur ce point.

13. 20250372 Postulat interpartis urgent Buchhofer Stephan, FDP, Paronitti Maurice, PRR, Weber Philippe, Groupe Les Vert-e-s, Demierre Patrick, UDC, Maurer Stefan, UDC, Schlup-Eigenmann Katharina, PVL, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre, Roquet Hervé, PSR, Meier Julian, SP, Heiniger Peter, PdA, « Aire MIDO à la rue de Boujean 9 : assurer la qualité du milieu urbain à l'arrivée au centre-ville ainsi qu'un développement durable de celui-ci »

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe 7)

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, FDP: Es ist zu begrüßen, dass der Gemeinderat die städtische Bedeutung dieses Standorts klar anerkennt und festhält, dass die heutigen Planungsgrundlagen den Anforderungen an eine qualitätsvolle Entwicklung nach innen nicht oder nicht mehr genügen. Ebenso wichtig ist die klare Feststellung, dass es an diesem sensiblen Stadteingang eine vorausschauende planerische Steuerung braucht. Der Gemeinderat nimmt damit die Kernanliegen unseres Postulats auf. Qualität vor Zufall, Koordination vor Einzelinteressen und eine Entwicklung mit Perspektive.

Dass die Instrumente, insbesondere Planungszone ZPP, vertieft geprüft werden sollen, ist folgerichtig. Erlauben Sie mir eine ergänzende Bemerkung dazu. Wir würden es begrüßen, wenn dieser Ansatz künftig breiter angewendet würde, gerade bei stadteigenen Arealen. Eine aktive Liegenschaftspolitik schafft Mehrwert auf mehreren Ebenen. Sie stärkt die städtischen Finanzen und schafft Handlungsspielraum für jene wohnpolitischen Ziele, die im Stadtrat regelmässig eingefordert werden, insbesondere im Bereich des gemeinnützigen Wohnungsbaus. Mit anderen Worten: Die Stadtverwaltung sollte gestalten, bevor sie reagieren muss. Entscheidend ist die konkrete Prüfung unseres Postulats, denn Qualität entsteht nicht im Nachhinein, sondern innerhalb der Regeln, die wir heute setzen und vorausschauend definieren. Vielleicht ist genau das die eigentliche Lehre aus diesem Geschäft, das hoffe ich zumindest. Gute Stadtentwicklung beginnt nicht dort, wo sie eingefordert wird, sondern dort, wo sie vorausschauend geschieht.

Roquet Hervé, PSR: Je prends la parole au nom des Groupes PSR et SP/JUSO, une fois n'est pas coutume. Je prends la parole aussi en tant que cosignataire de ce postulat urgent. Nous saluons la réponse claire du Conseil municipal. Face au risque de voir se développer un projet inadapté sur le site stratégique de l'aire MIDO, la Ville envoie un signal fort. Elle reprend la main sur la planification. L'étude d'une zone à planification obligatoire est exactement la bonne voie pour garantir un développement qui aille dans l'intérêt de notre Ville et de ses habitants et pas uniquement dans l'intérêt

des promoteurs immobiliers. Nous avons une attente sociale très claire pour la suite des travaux et la définition des normes nouvelles. Comme vous le savez toutes et tous, la situation sur le marché du logement à Bienne se tend rapidement. Il est donc primordial que la Ville exige qu'une partie des logements à construire sur cette parcelle soit abordable ou au moins d'utilité publique. Nous invitons fermement le Conseil municipal à utiliser toute la marge de manœuvre que lui autorise le cadre légal pour exiger un taux minimum de logements d'utilité publique ou abordables dans les prescriptions urbanistiques de cette zone. La ville a déjà loupé une belle opportunité en passant à côté de l'achat de cette parcelle. Nous sommes rassurés de voir que le municipal semble avoir été réveillé par ce postulat et qu'il a pris la mesure de l'importance de redéfinir les normes urbanistiques sur cette parcelle. Nos groupes soutiendront l'adoption de ce postulat.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

14. 20250281 Motion Weber Philippe, Groupe Les Vert-e-s, « Une commission spéciale non permanente pour la reconversion du site de l'hôpital de Beaumont »

Le Bureau du Conseil de ville propose d'adopter la motion

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe 8)

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Je ne vais pas vous dire que cette motion est urgente, indispensable ou historique. Vous avez lu le dossier, vous connaissez donc les enjeux. Je vais simplement vous dire pourquoi notre groupe croit en cette motion.

Le site de l'hôpital de Beaumont va changer. Ce n'est pas une question politique, c'est la réalité, ce sont les faits. La vraie question, c'est donc quel rôle voulons-nous jouer dans ce processus de reconversion d'un site urbain qui est stratégique ? Celui d'un Parlement qui valide ou invalide des décisions qui ont été prises en amont ou celui d'un Parlement qui accompagne, qui interroge et qui participe au développement d'un compromis équilibré ?

Cette commission, c'est un signal clair pour les citoyens et citoyennes de la ville de Bienne, celle d'un Conseil de ville qui choisit d'être présent dès la phase de conception et pas seulement à l'heure du vote final, celle d'un Conseil de ville qui choisit de développer un projet pour les générations futures. Nous sommes conscients qu'il y a peut-être des réserves légitimes. La charge de travail de certains collègues, ceux qui feront partie de cette commission, augmentera. Le travail parlementaire qui peut se complexifier, c'est un argument sérieux et on ne peut évidemment pas l'ignorer. Mais nous croyons que cette commission apporterait plus d'avantages que de charges. Le bureau du Conseil de ville propose un mandat clair, des tâches délimitées, une durée liée à la mission et non à un calendrier flou. Ce projet touche peut-être au logement, à l'emploi, aux espaces publics, aux finances publiques, aux objectifs climatiques de notre ville, à son attractivité à long terme. La complexité n'est pas un argument contre la commission, c'est même la meilleure justification pour la constituer. Plus un dossier est complexe, plus le Parlement a besoin de temps pour le comprendre avant de prendre une décision. Une commission est une plateforme pour dialoguer plus en

détails, pour auditionner, pour écouter, pour questionner, pour des élus mieux informés, des positions mieux consolidées. Un débat parlementaire sur un dossier de cette ampleur, de longue haleine, sans travail préparatoire commun, porte en lui en fait un risque d'échec important. Les positions s'affrontent potentiellement sans avoir eu le temps de se rapprocher. Une commission, c'est précisément l'espace où le dialogue remplace l'affrontement, où un compromis solide peut se construire avant que les positions ne se crispent.

Le bureau recommande d'adopter cette motion. Le Conseil municipal recommande aussi d'adopter cette motion. Ce n'est pas une unanimité de façade, cela a été mûrement réfléchi et c'est le signe qu'au-delà des sensibilités politiques, chacun reconnaît la valeur d'un accompagnement parlementaire sérieux sur ce dossier. Je vous invite à faire de même en acceptant cette motion et je vous en remercie beaucoup.

Rodriguez Ugolini Julian, Fraktion SP/JUSO: Wir haben in den Diskussionen zu Stadtordnung und Geschäftsordnung des Stadtrates entschieden, keine zusätzlichen ständigen Kommissionen einzusetzen. Wir haben aber auch klar gesagt, dass wir temporäre Kommissionen bei wichtigen grossen Projekten punktuell einsetzen wollen. Für uns ist klar, dass das Spitalareal ein solches Projekt ist. Das Areal ist riesig mit einem ebenso riesigen Potenzial. Für die Fraktion SP/JUSO ist klar, dass dort unbedingt gemeinnütziger Wohnraum geschaffen werden soll. Auch Freiräume und Naherholungsgebiete sind denkbar. Aufgrund der Grösse des Areals ist eine Begleitung durch eine stadträtliche Kommission sinnvoll. Wir haben vor ein paar Jahren erlebt, was passieren kann, wenn im Hinterzimmer ein Quartier für Gutbetuchte geplant wird. Wir möchten dieses Mal die Entwicklung von Anfang an begleiten, damit das Ergebnis mehrheitsfähig und vor allem im Interesse der breiten Bevölkerung ausfällt. Uns ist aber auch bewusst, dass diese Kommission keine Absichtserklärung wie die Finanzkommission als Grundlage hat. Entsprechend wird es bestimmt viel schwieriger, eine Lösung zu finden, hinter der alle stehen können. Dennoch sind wir zuversichtlich, dass mit der neuen Kommission eine gute und lösungsorientierte Zusammenarbeit entstehen wird. Die Fraktion SP/JUSO wird dieser nichtständigen Kommission grossmehrheitlich zustimmen.

Schneider Veronika, Fraktion SVP: Die Umnutzung des Spitalareals Beaumont ist ein sehr wichtiges Projekt für die Stadt Biel und wird die Stadtentwicklung über Jahrzehnte prägen. Gerade deshalb sollten wir das Geschäft sachlich und lösungsorientiert behandeln und nicht noch mehr politisieren. Die Fraktion SVP ist bei der Schaffung von Spezialkommissionen grundsätzlich zurückhaltend. Wir müssen aufpassen, dass kein Wettbewerb von Kommissionen entsteht. Wir haben bereits funktionierende parlamentarische Strukturen mit klar definierbaren Aufgaben. Wenn jetzt trotzdem eine Spezialkommission eingesetzt wird, müssen ihre Aufgaben genau definiert werden. Sie konzentriert sich auf strategische Fragen rund um die Entwicklung des Areals und sie ist zeitlich begrenzt. Für die Fraktion SVP ist entscheidend, dass wir vorwärts machen und nicht noch mehr Bürokratie produzieren. Unter dieser Voraussetzung unterstützen wir die vorliegende Motion.

Comment Rachel, au nom du Groupe PSR: Au nom du groupe PSR, nous tenons à remercier le motionnaire pour la proposition de cette commission ainsi que le Conseil municipal et le bureau pour leurs réponses et les clarifications apportées. Le site de Beaumont représente une opportunité rare pour notre ville et nous espérons que la création de cette commission spéciale permettra un bon suivi politique de ce projet sur une longue durée et permettra aussi la qualité des décisions que nous serons amenés

à prendre pour les prochaines années. C'est une opportunité de repenser un quartier entier et, nous l'espérons, peut-être en même temps de répondre notamment aux besoins urgents de logements abordables à Bienne. Ce développement doit profiter réellement à toute la population biennoise et aux habitantes et aux habitants du quartier de Beaumont. Cette commission doit être mise en place rapidement, oui, car le projet est en cours, mais elle doit avoir un rôle clair. Il faut que nous évitions les doublons, mais il faut aussi éviter de prendre la place des espaces permettant d'intégrer les préoccupations de la population et des acteurs concernés tout au long du processus. Il y a déjà eu plusieurs consultations de la population, des workshops, des discussions auxquels beaucoup d'entre nous ont déjà participé. Ce sera peut-être donc un bon moyen de concentrer notre énergie dans cette commission et de laisser la place de dialogue aux personnes qui habitent et qui travaillent dans le quartier concerné. Tout comme le bureau du Conseil de ville, nous voyons donc dans cette commission un outil utile pour définir les orientations stratégiques du projet afin d'avoir un projet cohérent porté par un Parlement informé qui répondra aux besoins de toute la population. Le Groupe PSR soutiendra donc cette motion.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Fraktion FDP: Wir von der Fraktion FDP unterstützen das Postulat zur Bildung einer befristeten Spezialkommission für das Spitalareal ebenfalls. Wir haben das Anliegen diskutiert und waren nicht immer einer Meinung. Uns ist die Komplexität der Entwicklung dieses Areals bewusst. Das wird kein Spaziergang, sondern ein Marathon. Eine parlamentarisch breit abgestützte Begleitung ergibt Sinn. Ich bin ganz der Meinung der Fraktionssprecherin der SVP. Die Rolle der Kommission muss klar definiert werden. Sie muss sich nicht in alle Belange einmischen. Es geht vielmehr um eine verlässliche Spiegelung der politischen Interessen auf diesem Areal. Diese können in einer kleinen Gruppe sicher besser adressiert werden als im Plenum. In diesem Sinne unterstützen wir das vorliegende Postulat.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: Nous avons vu arriver plusieurs interventions qui demandent des commissions dans le domaine de l'urbanisme et nous en avons vu une qui a été classée, c'est peut-être tant mieux. J'ai récemment entendu la proposition d'un Conseil citoyen pour accompagner la procédure de révision de la réglementation fondamentale en matière de construction, donc également dans le domaine de l'urbanisme. Il faudra à un moment donné essayer de coordonner et de trouver la solution la plus efficace au sens d'une administration simple et claire. Sans confondre non plus les responsabilités entre le législatif et l'exécutif qui, lui, finalement, a cette obligation de trouver le bon équilibre dans la manière de procéder.

Oui, nous nous joignons à cette réflexion pour dire que le site de l'hôpital mérite d'être accompagné par une commission temporaire, mais sans nous faire d'illusions. Pourquoi ? Parce que les majorités qui se dessinent ici ne changeront pas et ce seront encore une fois les Rouges/Verts qui bien sûr domineront ces commissions. Par rapport à la procédure qui s'annonce de révision de la réglementation fondamentale sur le règlement de construction, il serait peut-être aussi intéressant d'avoir une commission qui accompagne et je pourrais même imaginer que c'est cette même commission temporaire qui commencerait par le site de l'hôpital et poursuivrait avec l'accompagnement des travaux pour la révision du règlement de construction. Il faudra chercher la meilleure façon, la plus simple, la plus efficace, pour impliquer le Conseil de ville, sans se faire d'illusions sur les résultats. Parce qu'on l'a vu à plusieurs reprises, même avec une commission, les projets ne passent parfois pas la rampe. Vous pouvez

faire autant de commissions que vous voulez, quand finalement cela se décide par une votation populaire. Nous soutenons néanmoins ce postulat.

Rüber Stefan, Grüne: Je dois profiter de l'opportunité de contredire une dernière fois Daniel Suter (*rires*).

Ich möchte auf zwei Dinge hinweisen. Einerseits ging es beim Projekt AGGLOlac nicht nur um ein Links/Rechts-Schema. Es gab die parlamentarische Begleitung und die Leitung des Geschäfts durch den Gemeinderat. Eine parlamentarische Kommission kann viel dazu beitragen, damit der Austausch funktioniert, vor allem, wenn die Kommission ein klares Pflichtenheft hat. Das ist vielleicht die Lehre aus der damaligen AGGLOlac-Kommission, die ja eine gemeinderätliche war.

Der zweite Punkt ist, dass es über einen gewissen Zeithorizont auch Veränderungen gibt. Wenn das Projekt über längere Zeit dauert, sollte versucht werden, so etwas wie Kontinuität einzubringen. Wir wissen, dass wir abgewählt werden können oder sich die Mehrheiten im Parlament verändern. Es ist deshalb wichtig, dass das Parlament zu Projekten von einer gewissen Grössenordnung mitreden kann. Es ist vielleicht illusorisch, aber ich denke, wir sollten es versuchen. Das ist nämlich unsere Aufgabe.

Sutter Andreas, FDP: Ich muss zugeben, dass ich befangen bin. Ich bin Bewohner des Beaumont-Quartiers, ich habe Liegenschaften in diesem Quartier und ich bin Vertreter der Stiftung Wildermeth. Zudem habe ich die Planungskommission der Spitalzentrum Biel AG ein paar Jahre präsiert und die Projekte aufgegleist, die zum Übertrag des Kredits von gut CHF 80 Mio. im Hinblick auf den Neubau in Brugg geführt haben.

Die Kommission wird einen schwierigen Auftrag haben. Er umfasst nicht nur die Planung auf dem Perimeter, sondern geht weit darüber hinaus. Die Erschliessung ist beispielsweise ein Thema. Seinerzeit wurde im Spitalzentrum ohne Norderschliessung keine Baubewilligung erteilt. Ich habe immer wieder erwähnt, dass, falls das Spitalareal umgebaut wird, überlegt werden muss, wie das Quartier nicht noch mehr belastet wird. Bei einer Umnutzung wird dies aber der Fall sein. Die Norderschliessung wird in nächster Zeit teilweise gebaut. Verkehr ist ein wichtiges Thema, davon sind auch die Busse der VB (Verkehrsbetriebe) und das Leubringen-Bähnli betroffen. Quartierleist und Echoräume haben Ideen, was das Spitalareal künftig leisten könnte. Diese schwierige Aufgabe können wir aus meiner Sicht mit einer stadträtlichen Kommission kaum bewältigen. Ich empfehle dringend, als erstes eine Auslegeordnung über das Pflichtenheft der Kommission zu machen und nachher gut zu überlegen, ob es wirklich eine parlamentarische Kommission sein soll. Wir haben nämlich – es tut mir leid – nicht genügend Fachkräfte dafür. Ich selbst bin keine, die in detaillierten Planungsfragen Kompetenzen hat. Ein Vergleich mit AGGLOlac ist durchaus angebracht. Die Spitalzentrum Biel AG ist Eigentümerin des gesamten Areals. Die Planungshoheit auf Stadtgebiet hat Biel, aber der Kanton wird auch mitreden. Ich weiss das aus Erfahrung mit den erwähnten Teilprojekten. Der Kanton wird sich immer wieder einmischen, ausserdem Wildermeth und sogar der Bund. Jede einzelne Eiche im Eichhölzli ist betroffen und dort ist wiederum der Bund zuständig für die Planung. Zuerst muss klar sein, was die Kommission leisten soll, bevor Mitglieder delegiert werden.

La proposition du Bureau du Conseil de ville n'est pas contestée par le Conseil de ville.

Adieu Daniel Suter

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Aujourd'hui, ce sera le dernier jour de séance de Daniel Suter. Avant de te donner la parole, le bureau du Conseil de ville et le secrétariat parlementaire tiennent à te remercier pour toutes ces années d'engagement pour la Ville de Bienne. Tu es au Conseil de ville depuis 2010, tu as été président de la commission de surveillance – ex-commission de gestion – pendant plusieurs années, et tu es président de la commission RSO. Comme convenu Daniel, je te donne la parole.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: 17ème année de service, sauf erreur deuxième plus âgé du Conseil, les jeunes viennent-ensuite de notre liste s'impatientent depuis longtemps, c'est le moment de s'arrêter. J'ai commencé la politique active largement au-delà de votre âge moyen, plus jeune, l'idée de m'y lancer ne m'a jamais frôlé, je comprends maintenant mieux pourquoi. Ce qui ne veut surtout pas dire que je regrette cette expérience, bien au contraire. Elle est essentielle et je la recommanderais à tout le monde, surtout à ceux qui n'ont a priori pas d'affinité particulière, ni pour changer le monde, ni pour faire une carrière politique, juste pour contribuer en âme et conscience à la bonne marche des affaires de notre Ville. Aussi, il semble que c'est statistiquement plutôt rare, je n'ai pas manqué une seule séance durant toutes ces années. C'est parce que la participation est obligatoire, j'ai la santé, je suis reconnaissant et je n'ai jamais été enceinte.

Avec le temps, cet engagement a pris une intensité telle que je ne me l'étais jamais imaginée, d'une part, par les mandats qui m'ont été confiés. En 2013 déjà, soit dans ma 4ème année de service, je suis entré au bureau comme premier vice-président à la suite du renoncement d'un collègue d'un parti apparenté pour devenir président entre 2014 et 2015, personne d'autre n'étant alors à disposition. Plus tard, je suis entré dans la commission de surveillance, jadis Commission de gestion, pour prendre un siège qui revenait en fait à la FDP, mais que mes collègues m'ont cédé par défaut d'un des leurs. Je les remercie encore sincèrement pour ce mandat fort intéressant par le contact direct que l'on a avec le Conseil municipal et le défi de l'examen approfondi et critique, mais toujours constructif, de ces dossiers.

Enfin, je suis entré à la commission RSO pour la dernière ligne droite avant le débat sur le règlement de la ville. Je vous laisse deviner dans quelles circonstances. La présidence de cette commission m'a permis de collaborer plus étroitement avec le secrétariat parlementaire, expérience tout à fait positive et je profite de l'occasion pour remercier sincèrement Omar El Mohib et son équipe pour notre intéressante collaboration. Merci beaucoup.

Intensité d'autre part par le changement radical, malheureusement pas au sens de libéral-radical, intervenu sur le plan politique. Porté par un Conseil municipal de même composition politique qu'aujourd'hui et approuvé par le Conseil de ville par plusieurs étapes intermédiaires, il y avait au début de mon mandat deux importants projets en route avec une perspective énorme de développement pour la Ville de Bienne et sa région pour les prochains 15 à 20 ans. Ils seraient maintenant sur le point d'être réalisés: AGGLOlac et le contournement autoroutier. Le premier tué dans l'œuf par la gauche pour le motif principal que Bienne ne collabore pas avec des capitalistes, avortement opéré, il est vrai, avec l'aimable concours de l'UDC empêchant de son côté le peuple de se prononcer. L'autre projet purement et simplement annulé par le fait d'un mouvement habilement orchestré sans que personne ne s'y soit jamais opposé sérieusement. Alors qu'il aurait permis d'accéder à la ville et surtout de la vider de son

trafic motorisé par tous les côtés par des mesures dites d'accompagnement, ces mesures sont aujourd'hui appliquées sans le contournement à haute capacité avec l'obstruction du trafic qui s'ensuit, objectif déclaré de la gauche au pouvoir.

Ce changement politique est, d'une part dû à la vague verte de 2020 et d'autre part à la « jusofication » – j'ai trouvé l'expression dans un journal zurichois – des socialistes, phénomène observé à tous les niveaux de notre organisation étatique avec, d'une part, pour faire court, la volonté de tout arrêter pour retrouver dans les rues de notre ville la quiétude du XIXe siècle et d'en faire un îlot de béatitude écolo-socialiste. L'idéal d'une ville accueillante et ouverte, centre régional pour l'économie et la culture, on en est loin. D'autre part, le collectivisme et l'égalitarisme socialiste du type Juso avec son objectif ultime de dépasser le capitalisme et sa mentalité de lutte de classe. Parallèlement à la radicalisation de la gauche, le changement de personnel aux partis dit du centre, a d'autre part pour effet que l'impression d'un équilibre 30-30 entre droite et gauche que certains pouvaient avoir au soir des élections 2024 est un leurre. En réalité, ces partis, désignés comme libéraux ou pas, ont pris leurs distances vis-à-vis des bourgeois alors que, jadis, ils étaient représentés par des personnes solidement ancrées dans ce camp. Il en résulte que le pouvoir de gauche qui domine la ville depuis plus de 50 ans impose allègrement et plus que jamais son programme dans tous les domaines et sans égard aux pertes. Pour compliquer le plus possible la circulation des voitures, supprimant un maximum de places de parc, en plantant des arbres au beau milieu de ce qui sont aujourd'hui des carrefours bien fréquentés, il pèse de tout son poids sur l'organisation du territoire en entravant le plus possible l'exercice des droits de propriété foncière ou en faisant de la construction de logements une affaire communale. Dans le domaine financier, il vise une augmentation des impôts en échange d'un faux semblant de programme d'économies alors que les charges supplémentaires qu'il continue entre-temps d'imposer à notre Ville, dans tous les domaines, dépassent déjà largement le volume des économies envisagées.

L'attitude de la Gauche parlementaire se montre particulièrement dans le flot d'interventions parlementaires par lequel elle harcèle littéralement son propre Conseil municipal. Des 45 interventions examinées le mois passé pour la prolongation des délais de réponse, 38 viennent de là. Avec leurs revendications sans limite, soulevant souvent des questions, des problèmes que le commun des mortels aurait de la peine à imaginer et les soirées entières de débats qui s'en suivent, c'est éprouvant et cela a un coût. Dernièrement, j'observe d'ailleurs que d'autres s'y mettent de leur côté, alors que dans ce domaine, moins serait sans doute mieux.

Face à cette gauche qui fonctionne en bloc et au pas de charge, la Ville de Bienne a besoin d'un camp bourgeois cohérent et conséquent pour respecter ses valeurs de liberté responsable et d'administration simple et efficace pour dénoncer haut et fort les dérives et les contradictions du pouvoir de gauche. Personne d'autre ne le fera à sa place. Pour offrir des alternatives qui ne s'orientent pas à des dogmes mais aux réalités vraies vécues par les Biennoises et Biennois, effort considérable à fournir constamment et dans la durée avec une concertation parfois difficile à trouver tant les intérêts peuvent diverger. Les conditions sine qua non pour réussir l'alternance qu'il est urgent d'obtenir. Goutte après goutte, le roc s'érode.

Enfin, il y a une chose que je retiens de cette expérience qui s'inscrit en fait dans la conquête et l'exercice du pouvoir. C'est le vécu littéralement dans la chair de cette sentence de Jacob Burckhardt, historien et philosophe bâlois du début du siècle passé, qui dit que quelle que soit la manière dont le pouvoir est exercé, au-delà donc des

dérives que l'on observe actuellement dans le monde, le pouvoir en soi est le mal.
« Macht an sich ist böse. »

J'ai convenu avec mes camarades que j'aurais le dernier mot et je m'arrête là, en vous souhaitant une bonne fin de soirée et à la Ville de Bienne, bonne chance. Je vous remercie de votre attention.

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: Daniel, j'ai un cadeau pour toi de la part du président. L'enveloppe est rouge, mais je n'y suis pour rien. (*rires*)

Schiess Christophe, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Cher Daniel, tu nous as surpris par ton départ subit, tu nous as déstabilisés. Si j'avais su, et si tu m'avais envoyé ton discours à l'avance, par rapport à la dernière citation, je t'aurais offert, peut-être que je le ferai encore, « Macht und Gewalt », un magnifique petit ouvrage de Hannah Arendt qui, au contraire, dit que le pouvoir est quelque chose d'éminemment positif et que quand le pouvoir s'érode, c'est là que la « Gewalt », donc la violence se met en place. Mais voilà, tu nous as surpris ce soir, donc qu'est-ce que je fais quand je suis surpris et quand notre groupe est surpris ? On a recours à la Constitution. Qu'est-ce qui est écrit dans le préambule de la Constitution ? Seul est libre qui use de sa liberté. Donc, je fais usage de cette liberté pour te dire, cher Daniel, merci. Merci à toi, qui as de nombreuses facettes. Nous avons pu nous en rendre compte ce soir. Porte-parole de la commission de surveillance par rapport à l'achat de l'immeuble de la rue des Prés 133, tu as été très factuel, solidement préparé, attaché aux formes. « La forme est l'ennemi juré de l'arbitraire, la sœur jumelle de la liberté », citation d'un juriste prussien, Rudolf von Jering, cela te va très bien. Autre facette, on a aussi pu en être témoin ce soir, tes prises de parole enflammées, comme à l'instant.

Permetts-moi cette interprétation, cette énergie dans ces prises de parole très enflammées, je crois qu'elles sont ancrées dans une profonde frustration, désillusion. Tu as dénoncé ce soir le fonctionnement ordinaire du pouvoir dans notre ville, avec des rapports majorité/minorité qui te contrarient trop souvent. Et bien c'est ce que nous vivons nous, continuellement, au niveau du Canton et au niveau de la Confédération ! Donc là, je pense que l'on est finalement dans notre sentier assez proche. Ce n'est pas facile de se mouvoir de ces deux fantasmes. « Die Ohnmacht einerseits und die Allmacht andererseits. » L'un, ça conduit à la clinique psychiatrique, l'autre, ça nous rend des dictateurs. Donc, heureusement que l'on est tous à peu près dans la mesure.

Tu me disais, Daniel, c'était au repas de Noël que j'ai eu le bonheur de partager en face de toi: « Si la droite était au pouvoir depuis des décennies à Bienne, eh bien moi, je serais de gauche! ». Du bist also ein Querulant! (*rires et applaudissements*)

J'aimerais encore brièvement me souvenir de deux ou trois moments où nous étions d'accord, parce que ça arrive... Une fois, j'étais à la piscine avec mes enfants, heureusement qu'ils avaient un cours de natation, et tu m'as parlé pendant 40 minutes au téléphone. Tu m'as convaincu, je l'étais déjà un peu, par rapport au fait que l'on ne voulait pas de commissions permanentes. Ce sont des échanges que je trouve très, très précieux. Une autre fois, j'étais sur une place de jeux avec les mêmes enfants, un peu plus jeunes, c'était dans le cadre de Substance, et on s'était mis d'accord sur le fait que l'on n'était pas d'accord que la Ville fasse des économies aux dépens du soutien à l'Ecole de musique et tu m'as, plusieurs fois lors de ce téléphone, appelé Léonard. Puis moi, je te disais: « Mais Léonard, c'est mon fils! ». Et toi: « Non, non, mais moi je te confonds avec Leonhard Cadetg! » (*rires*)

Merci en tout cas, Daniel, tes prises de parole factuelles et enflammées vont nous manquer. Je t'ai connu très, très passionné, avant que l'on ne se rencontre ici, c'était aussi le jeudi soir, à l'époque où je travaillais avec le chœur Jubilate. Eh bien, je dois te donner une mauvaise ou une bonne nouvelle, comme tu veux, j'ai accepté de remplacer la cheffe du chœur la semaine prochaine, donc jeudi prochain. On va se retrouver à la répétition de Jubilate, et je me réjouis de t'entendre chanter. Merci encore pour ton engagement dans toutes les commissions, ici à la tribune, et bon vent et fais bon usage de ta liberté.

Boly Kady, vice-présidente du Conseil de ville: J'ai encore une annonce à faire. Madame Floriane Pinto Bernardino va quitter le secrétariat parlementaire à la fin du mois de mai, après 10 ans de service, et aujourd'hui, c'est donc aussi sa dernière séance. Le bureau la remercie énormément pour le travail qu'elle a fait et pour son engagement et je pense que l'on peut tous l'applaudir. (*applaudissements*)

La séance est levée.

15. Nouvelles interventions

20260138	Dringliches Postulat, Urweider Vera, Fraktion Zukunft Biel / Mitte, Lehmann Caroline, GLP, Kilezi Ruth, PSR, Paronitti Maurice, PRR, Stöcker Manuel, Grüne, Comment Rachel, PSR, Achermann Brice, SVP Ehrenvolle Ehrung - Neuverteilung der Preisgelder	BKS
	Postulat urgent, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne / Centre, Lehmann Caroline, PVL, Kilezi Ruth, PSR, Paronitti Maurice, PRR, Stöcker Manuel, Les Vert-e-s, Comment Rachel, PSR, Achermann Brice, UDC Honorer honorablement – nouvelle répartition des récompenses	FCS
20260139	Motion, Müller Lukas, EDU Schweizer (und lang hier wohnende Ausländer-) Kinder nicht länger diskriminieren	BKS
	Motion , Müller Lukas, UDF Arrêter de discriminer les enfants suisses (et étrangers qui vivent ici depuis longtemps)	FCS
20260140	Motion, Müller Lukas, EDU Ein kleiner Schritt für die Stadt, ein grosse Geste für unbezahlte Care-Arbeitende	DSS
	Motion , Müller Lukas, UDF Un petit pas pour la Ville, un grand geste pour les personnes qui fournissent du travail de care non rémunéré	ASS
20260141	Motion, Müller Lukas, EDU Ausbildungsfonds	PRA
	Motion , Müller Lukas, UDF Fonds de formation	MAI
20260142	Motion, Müller Lukas, EDU Biel First bei Umweltprojekten	BEU
	Motion , Müller Lukas, UDF Bienne First dans les projets environnementaux	TEE

20260143	Überparteiliches Postulat, Schlup-Eigenmann Katharina, Fraktion GLP+, Schiess Christophe, Fraktion Grüne	DSS
	Parkplätze fair und effizient nutzen	
	Postulat interpartis, Schlup-Eigenmann Katharina, Groupe PVL+, Schiess Christophe, Groupe Les Vert-e-s	ASS
	Utiliser équitablement et efficacement les places de stationnement	
20260144	Überparteiliches Postulat, Manzoni Bryan, Fraktion PRR, Varrin Océane, Fraktion PRR, Sutter Andreas, Fraktion FDP, Schneider Sandra, Fraktion SVP, Benz Raphael, Fraktion Zukunft Biel/Mitte, Buchhofer Stephan, Fraktion FDP	BEU
	Schrittweise Einführung von Unterflurcontainern für die Kehrrihtabfuhr (Typ Molok) in Biel	
	Postulat interpartis, Manzoni Bryan, Fraktion PRR, Varrin Océane, Groupe PRR, Sutter Andreas, Groupe FDP, Schneider Sandra, Groupe UDC, Benz Raphael, Groupe Avenir Bienne/Centre, Buchhofer Stephan, Groupe FDP	TEE
	Introduction progressive de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets (type Molok) à Bienne	
20260145	Postulat, Achermann Brice, SVP	STK
	Lizenzfreie Bilder bereitgestellt von der Bieler Stadtverwaltung	
	Postulat , Achermann Brice, UDC	CHM
	Images libres par l'administration biennoise	
20260146	Interpellation, Fritschi Lorenz, SP	BEU
	Gewässer ausdolen: Klima schützen!	
	Interpellation , Fritschi Lorenz, SP	TEE
	Remettre les cours d'eau à ciel ouvert : protéger le climat !	
20260147	Interpellation, Magnin Nadia, Fraktion Grüne	PRA
	Wie sieht das Arbeitsumfeld für städtische Angestellte mit Behinderung aus?	
	Interpellation , Magnin Nadia, Groupe Les Vert-e-s	MAI
	Quel cadre de travail pour les employé(e)s de la Ville en situation de handicap?	

20260148 **Kleine Anfrage, Müller Lukas, EDU**
Die Pfoften auf den Strassen

BEU

Petite question, Müller Lukas, UDF
Poteaux sur les routes

TEE

Fin de la séance / Schluss der Sitzung: 22.54 heures / Uhr

La vice-présidente du Conseil de ville / die Vizepräsidentin des Stadtrates:

Kady Boly

**Le secrétaire général du secrétariat parlementaire /
Der Generalsekretär des Parlamentssekretariats:**

Omar El Mohib

Protokoll:

Rita Flückiger

Nathalie Scheurer

Procès-verbal:

Floriane Pinto Bernardino